



DÉLIBÉRATION N°2019-03-15-1
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes

Séance du 15 mars 2019

**POINT 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
16 NOVEMBRE 2018**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'Éducation ;
VU les statuts de l'Université de Nantes.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE à l'unanimité avec 30 voix pour le procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 novembre 2018, tel qu'annexé.

À Nantes, le 15 mars 2019

Le Président de l'Université de Nantes

Pour le Président et par délégation
La Première Vice-Présidente

Carine BERNAULT

Olivier LABOUX



UNIVERSITÉ DE NANTES

PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ

SÉANCE DU VENDREDI 16 NOVEMBRE 2018

PV N°406

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE
EN ASSEMBLEE PLENIERE DU 16 NOVEMBRE 2018

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Olivier LABOUX, Président de l'Université de Nantes, siégeaient à ses côtés, M. Mohamed BERNOUSSI, 1^{er} Vice-président, Vice-président du Conseil d'Administration, Monsieur Olivier GRASSET, Vice-président Recherche et M. Dominique AVERTY, Vice-président Formation et Vie universitaire

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 28 MEMBRES

| | | |
|----------------------|------------|---|
| AFFILE Bertrand | Pers. Ext. | Nantes Métropole |
| ARTEAUD Nolwenn | Etu. T | UFR Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie |
| BARON Marie-Hélène | BIATSS | Bibliothèque Universitaire |
| BEDOUT Nolwenn | Etu. T | UFR STAPS |
| BERNAULT Carine | A | UFR Droit et Sciences Politiques |
| BOUSQUET Emmanuelle | B | Faculté de Langues et Cultures Etrangères |
| BROCHARD Cyrille | BIATSS | UFR Sciences et Techniques |
| BRUNAT Stéphane | BIATSS | SUMPPS |
| CARBONI Pierre | A | Faculté des Langues et Cultures Etrangères |
| CHENE Emmanuel | B | IAE Nantes - Institut d'Economie et de Management |
| CHOQUET Carl | Etu. T | UFR Sciences pharmaceutiques et biologiques |
| DRONNEAU Céline | BIATSS | Pôle LLSHS |
| DUPRÉ Thierry | Pers. Ext. | Lycée CARCOUET |
| FLEURY-BAHI Ghazlane | A | UFR Psychologie |
| GRASSET Olivier | A | UFR Sciences et Techniques |
| GUEVEL Arnaud | A | UFR STAPS |
| JAOUEN Pascal | A | Polytech Nantes |
| JOLLIET Pascale | A | UFR Médecine et Techniques médicales |
| KERBART Julie | Etu. T | UFR Médecine et Techniques médicales |
| LABOUX Olivier | A | Président de l'Université de Nantes |
| LE LIDEC Annabel | Pers. Ext. | INSERM |
| LUPI Cyril | B | UFR Sciences et Techniques |
| MENUET Philippe | BIATSS | UFR Droit et Sciences Politiques |
| MORERE Julie | B | Service Universitaire des Langues |
| OBLE Diane | Pers. Ext. | CGT Pays de Loire |
| SAMI Taklit | B | UFR Sciences et Techniques |
| TONNERRE Clotilde | BIATSS | Cellule d'aide au pilotage |
| TOSTIVINT Xavier | Pers. Ext. | BEELINK SARL |

AVAIENT DONNE PROCURATION : 5 MEMBRES

| | | |
|------------------------------|------------|----------------------------|
| HOUEL Stéphanie | Pers. Ext. | Région des Pays de Loire |
| LESTIEN Françoise | Pers. Ext. | CARENE |
| OLERON Philippe | Pers. Ext. | SIGMA Informatique |
| POUZAIN Yves | B | IUT de Nantes |
| TRICHET Valérie médicales | B | UFR Médecine et Techniques |

ETAIENT ABSENT A L'OUVERTURE : 2 MEMBRES

| | | |
|---------------|--------|----------------------------------|
| ADOU Caroline | Etu. T | UFR Sciences et Techniques |
| GADOLLET Luc | Etu. T | UFR Droit et Sciences Politiques |

| MEMBRES EN EXERCICE | PRESENTS A L'OUVERTURE | PROCURATIONS | EXCUSES | ARRIVES EN COURS |
|---------------------|------------------------|--------------|---------|------------------|
| 35 | 28 | 5 | 2 | 0 |

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

| | |
|------------------------|---|
| ANTHEAUME Nicolas | Directeur de l'IAE Nantes – Institut d'Economie et de Management |
| BARBU Noel | Vice-président Développement et Partenariats économiques – Affaires financières |
| BEZAULT Valérie | Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles |
| BIAIS Thierry | Directeur Général des Services |
| BOISAUBERT Hugo | Vice-président Vie étudiante |
| BRANCHEREAU Hervé | Directeur des Affaires financières |
| DEFOIS Serge | Directeur de Cabinet |
| DURAND Christelle | Rectorat de Nantes |
| EUDELIN Vincent | Responsable de la Cellule d'Appui aux Affaires Institutionnelles |
| GAUTHIER Chantal | Doyen de l'UFR Sciences et Techniques |
| GUILLEN Ronald | Directeur de l'IUT de Saint Nazaire |
| HASTINGS-MARCHADIER A. | Doyen de l'UFR Droit et Sciences politiques |
| KEROUANTON J. Louis | Vice-président Patrimoine immobilier |
| LORET Delphine | Directrice des Ressources humaines et du Dialogue social |
| LE FICHANT Françoise | Vice-présidente Ressources humaines et Dialogue social |
| POITOU Arnaud | Directeur Ecole Centrale Nantes |
| SCHLAEPPI Laurianne | Directrice générale Adjointe des Services / Plan – Investissement - Ressources matérielles |
| TEXIER Stéphanie | Directrice Générale Adjointe des Services / Affaires institutionnelles – Ressources humaines – Environnement au travail |
| THURIES Olivier | Agent comptable |

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 5 octobre 2018
2. Informations générales
3. Intervention du Directeur de l'Ecole Centrale de Nantes

AFFAIRES BUDGETAIRES

4. Présentation des hypothèses de construction du budget 2019

RESSOURCES HUMAINES

5. Approbation de la révision des effectifs pour les personnels BIATSS au titre de l'année 2019 (après avis du CTE)
6. Approbation de la modification de la liste des fonctions ouvrant droit à la Prime de Charges Administratives (PCA) au titre de l'année universitaire 2018-2019 (après avis du CTE)

AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

7. Election d'un représentant du Conseil d'Administration à la Commission Permanente du Conseil d'Administration
8. Election de représentants au Conseil documentaire du Service Commun de la Documentation
9. Approbation de la modification des statuts de l'Université de Nantes

FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE

10. Approbation de la modification des modalités de dispense de paiement des droits universitaires
POINT REPORTE

RECHERCHE, PARTENARIATS ET INNOVATION

11. Présentation du projet de transfert de l'association France Energies Marines en SAS

AFFAIRES IMMOBILIERES

12. Point d'information sur la dévolution du patrimoine immobilier

AFFAIRES FINANCIERES ET COMPTABLES

13. Approbation de la modification des modalités de comptabilisation des immobilisations corporelles
14. Approbation de tarifs, dons et subventions

15. Questions diverses

LE PRESIDENT ouvre la séance à 8h00. Il accueille **M. DUPRE**, nouvel administrateur. Il lui souhaite la bienvenue.

M. DUPRE indique qu'il est actuellement proviseur du lycée Carcouët à Nantes en remplacement de **M. GENON** qui est parti en Afrique. Il est titulaire d'un troisième cycle de sciences économiques, un DESS spécialisé dans le tiers secteur. Il a démarré comme chargé d'études dans un cabinet qui était une émanation de l'office HLM de la Ville de Saint-Herblain. Par la suite, il a fait sa carrière dans l'éducation nationale, tout d'abord comme professeur de sciences économiques puis comme conseiller principal d'éducation et enfin comme personnel de direction depuis 1996, notamment au lycée de la Colinière à Nantes, à Saint-Nazaire, à Pornic et à Bouaye.

LE PRESIDENT précise que les débats sont enregistrés.

POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2018

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 33 voix pour le procès-verbal du Conseil d'Administration du 5 octobre 2018, tel qu'annexé.

POINT 2. INFORMATIONS GENERALES

Sans objet.

POINT 3. INTERVENTION DU DIRECTEUR DE L'ECOLE CENTRALE DE NANTES

LE PRESIDENT indique qu'il travaille depuis des années à construire un nouveau modèle d'université à Nantes, avec un souci de décloisonnement et dans le respect des uns et des autres. Les quatre fondateurs de la nouvelle université à Nantes, l'INSERM, le CHU, l'Ecole Centrale et l'Université, ont imaginé un nouveau modèle. Dans ce cadre, il y a des congruences fortes qui se font entre les établissements. Mieux se connaître, c'est à cette condition qu'ils peuvent avancer. Il remercie **M. POITOU** d'être présent.

M. POITOU souligne que c'est un grand plaisir pour lui d'être devant les administrateurs de l'Université de Nantes. Il va préciser le rôle que va jouer d'une part l'Ecole Centrale et d'autre part son Directeur dans la constitution du pôle sciences et technologie de la future grande université à Nantes.

Ils ont décidé de rassembler à la fois la Faculté des sciences, Polytech, les 3 IUT et l'Ecole Centrale et de ne pas scinder comme dans d'autres universités, les sciences d'un côté et l'ingénierie de l'autre. Il était important que le périmètre du pôle soit celui qui permet d'être le lieu où s'élaborent de façon concertée et coordonnée la recherche et les formations. Dans la mesure où il y a des UMR qui sont à cheval sur les IUT, la Faculté des Sciences, l'Ecole Centrale, il était important que le périmètre du pôle permette de discuter ensemble des politiques de recherche et de formation. De façon générale, les enseignants et les enseignants-chercheurs des UMR ont vocation à appartenir à un même pôle.

Deux valeurs lui semblent fondatrices de ce que l'Ecole Centrale et l'Université font ensemble. La première, c'est l'ouverture, à la fois disciplinaire, internationale et sociale. La deuxième, c'est l'intégrité. C'est un mot qui a un double sens. Derrière l'intégrité, il y a la notion d'honnêteté et puis il y a la notion d'insécabilité. L'insécabilité recherche-formation est très importante au niveau du pôle.

Jusqu'au mois de décembre à l'Université, il y a la définition des compétences générales du pôle. Après avoir pris contact au mois de juin auprès d'un certain nombre d'interlocuteurs, il a décidé d'attendre un certain temps pour rentrer dans la construction effective du pôle. Il y a des décisions importantes qui sont prises et qui vont bien au-delà d'un pôle. Il s'agit de déterminer les compétences qui vont être celles du niveau central de l'Université, du niveau pôle et du niveau des composantes des UMR. C'est une réflexion qui dépasse largement celle qui doit avoir lieu au sein du pôle sciences et technologie.

A partir de début 2019, on va entrer dans une seconde phase qui est la construction partagée en concertation avec tous. L'engagement partagé est de respecter les structures existantes et surtout d'avoir un objectif de subsidiarité. Cela ne sert à rien de se concentrer s'il n'y a pas de plus-value dans la concentration. Au niveau d'un pôle, ce qui peut être déconcentré au niveau des UMR et des composantes a vocation à l'être. Ce n'est pas **M. POITOU** qui va décider.

Il y a peut-être deux modèles extrêmes. Probablement ce qui sera fait sera entre les deux. Le premier modèle est une micro COMUE à l'échelle du pôle, autrement dit on se met tous ensemble, on se voit trois fois par an et on fait comme avant. Le deuxième modèle, c'est un lieu qui a vocation à définir ou à redéfinir la notion de graduate school. Il s'agit du rapprochement recherche-formation, notamment sur le 2^{ème} et le 3^{ème} cycle.

M. POITOU pense fondamentalement qu'il y a une dimension sciences et une dimension ingénierie. Ça n'est pas parce que l'on est dans le même pôle qu'il faut tout faire ensemble. Aujourd'hui, dans l'université française, le côté sciences est singulièrement mal traité. Il y a un enjeu dans la construction du pôle à redonner, si cela est possible, quelques couleurs encore aux sciences et notamment aux sciences de base. Il y a évidemment un sujet autour du graduate school en ingénierie. Cela pose les liens de Polytech par rapport à l'Ecole Centrale et par rapport aux collègues de la Faculté de Sciences qui sont sur des thèmes qui concernent l'ingénierie.

Il y a également une réflexion sur le 1^{er} cycle à avoir.

M. LUPI pense que le chantier de la recherche n'est pas le plus gros chantier qui les attend. Pour lui, le plus gros chantier, c'est la formation. Aujourd'hui, pour son enfant, on vise d'abord une classe préparatoire pour intégrer une grande école en sciences puis éventuellement un IUT pour intégrer une école puis sinon on inscrit son enfant à l'université.

En interne, pour contrecarrer cette vision de la société, pour être attractives, les différentes composantes ont montré qu'elles savaient aussi faire des choses. Elles se sont adaptées, elles ont créé les cordes qui manquaient à leurs arcs pour la visibilité en externe. Ont été créés des CUPGE, des CMI, des Masters en école et à l'IUT. **M. LUPI** rêve d'une cible à dix ans qui répare l'ascenseur social qui est en panne. Il aimerait que sur l'agglomération nantaise et l'académie, les parents puissent dire : « mon fils ira dans le pôle sciences et technologie parce qu'ils vont l'accompagner et ils vont l'aider à donner le meilleur de lui-même ».

M. POITOU répond qu'on ne peut qu'être d'accord avec cet objectif-là. Il est clair que l'objet de la formation est un objet prioritaire et probablement ce qui va nécessiter une organisation un peu nouvelle. Les UMR existent déjà mais ce qui est fondamental pour lui, c'est de retrouver le lien recherche-formation dans une organisation intégrée. Aujourd'hui, l'enchaînement pour des parents est une réalité, au moins pour certains. Il pense qu'en s'inspirant notamment de ce qui est fait dans les ENS dans lesquelles on voit cette mixité de parcours entre des étudiants sélectionnés d'une façon mais qui partagent avec d'autres les mêmes cours, les mêmes professeurs. Il y a un vrai enjeu avec des ascenseurs dans les deux sens. Il y a aussi un enjeu pour rapprocher la recherche et la formation. Cette formation s'adresse au tissu métropolitain et régional mais pas uniquement puisque le niveau national et le niveau international sont aussi un enjeu.

M. JAOUEN remercie conjointement **LE PRESIDENT** et **M. POITOU**. Ce n'est pas si fréquent de les voir ensemble à la tribune. Il les remercie pour le travail qui est effectué ces dernières années avec leurs équipes, avec un objectif de structuration dont on reparlera sans doute quand leurs mandats seront terminés. On construit bien au-delà de la durée de leur mandat. Certes, ces dernières années n'ont pas été forcément un long fleuve tranquille. Ils ont toujours considéré que ce rapprochement entre les deux établissements pouvait être extrêmement positif pour l'ESRI régional, en particulier dans le domaine de l'ingénierie, des sciences et techniques et même au-delà avec la médecine. Il est question de mécanique des fluides qui va toucher à la fois l'écodynamique naval, les biotechnologies marines et même la santé avec l'aspect cardiovasculaire au CHU. On a là des enjeux d'interdisciplinarité considérables sur le territoire. **M. JAOUEN** sait aussi qu'il partage avec **M. POITOU** cette conviction que l'excellence peut concerner à la fois les généralistes mais aussi les technologues et à différents niveaux, école, IUT, formation doctorale, formation initiale, formation continue etc.

Sur le terrain, en tant que chercheurs, enseignant-chercheurs, ils se connaissent bien au travers de leurs laboratoires, de leurs fédérations de recherche communes, de certaines formations. Ils ont préparé le dossier Next ensemble. Ce serait mentir de dire que tout a été parfaitement fluide et parfait. Au final, force est de constater que c'est une réussite et que c'est aujourd'hui une fierté partagée notamment avec l'obtention de l'I-site.

Cette organisation en pôle va permettre d'aller plus loin. Ce sera une réussite si cet ascenseur est plus efficace, s'il y a aussi cette solidarité entre les pôles, si au global il y a une efficacité meilleure pour l'ensemble des parties et bien sûr pour les étudiants.

Plus que jamais, ce repli sur les territoires lié à l'investissement d'avenir impose de jouer collectif sur ces territoires et de s'appuyer sur ses fondamentaux, en particulier sur Nantes Saint-Nazaire autour de l'ingénierie et des aspects mer et littoral. Tout ceci contribue à l'attractivité du territoire. Il y a aujourd'hui des indicateurs internationaux qu'on ne peut plus nier. Ce projet va permettre d'être sans doute utile pour les jeunes dans le cadre de la formation tout au long de la vie, via des formations extrêmement solides avec une recherche de qualité utile au quotidien, qui va permettre de se projeter vers l'avenir.

M. JAOUEN pense qu'ils sont sur la bonne trajectoire. Il est extrêmement content de cette discussion qui a lieu aujourd'hui.

M. GRASSET souligne que depuis le temps qu'ils discutent de la stratégie sur le site nantais au sein de ce Conseil d'Administration, il était essentiel et important de se voir en face pour pouvoir mettre sur la table les enjeux essentiels de ce qui est en train de se passer. Il remercie **M. POITOU** et **LE PRESIDENT** pour avoir fait en sorte que ça devienne possible. C'est une étape importante. Parmi les nombreux sujets qui ont été évoqués, il y a le clivage entre la science et l'ingénierie. **M. GRASSET** vient d'une école d'ingénieur. Depuis 20 ans, les choses n'ont pas beaucoup changé. Quand il était Directeur adjoint de l'école doctorale SPIGA, il vivait aussi ce clivage permanent entre une science fondamentale et une science beaucoup plus appliquée. Un clivage n'apporte pas de très belles réussites. On est tous d'accord pour en parler, on est rarement d'accord pour aller de l'avant. Ce pôle est regardé. Il est dans la lunette au niveau national. Il y a beaucoup de messages à faire passer. Il y a beaucoup d'alertes qu'il faut entendre. Il faut être vigilant sur la manière de le faire. C'est à son sens extrêmement important d'avancer parce qu'il croit que ce clivage qui existe depuis trop d'années quelque part les pénalise au niveau international. Il est plus que temps que ça change. Il se félicite que ce soit ce qui est en train de se passer justement sur le site nantais.

M. CARBONI remercie **M. POITOU** pour cette contribution. Ce dernier a évoqué sa participation au pôle sciences et technologie. Il a insisté sur la notion d'insécabilité. **M. CARBONI** le rejoint tout à fait. Il lui demande comment il envisage sa participation à une université multipolaires, à une culture d'université qui se décline selon les différences polaires. Il lui demande s'il pense que la culture de son Etablissement pourra participer à la culture universitaire telle qu'elle s'est développée depuis le moyen-âge, c'est-à-dire un grand établissement avec des contributions très différentes selon les pôles.

M. POITOU répond qu'à titre personnel il connaît un peu cette culture universitaire. Il a été professeur à l'ENS pendant 14 ans mais il enseignait à Paris 6. La demande de l'ECN dans ce projet, c'est précisément de rejoindre une culture plus universelle. Le projet pédagogique de l'Ecole Centrale n'est pas uniquement centré sur l'ingénierie mais essaye de s'élargir à d'autres frontières. Force est de constater qu'aujourd'hui c'est probablement pour l'Ecole Centrale de Nantes le plafond de verre qu'elle n'arrive pas à dépasser qui est probablement lié à leurs limites dans leur capacité à atteindre d'autres domaines. Le domaine des SHS en fait évidemment partie.

Dans ce contexte-là, ce qui motive l'école à rejoindre un projet comme celui-là, au-delà de son souhait de participer à l'intérêt collectif, c'est précisément cet intérêt multipolaire au niveau de l'Université. Il y a une culture de relations interpersonnelles qui est probablement un peu différente entre les universités et une école. Il ne faut pas non plus surestimer cette différence. Les individus sont les mêmes. S'il y avait eu un poste à l'Université de Nantes en 2002 quand **M. POITOU** est arrivé, il croit qu'il serait allé à l'Université de Nantes. Il n'est pas allé dans une école. Il pense qu'il se serait à titre personnel très bien intégré dans une université. C'est le cas de 95% des collègues. Ce n'est pas pour autant que la culture de l'école est tout à fait la même. Il y a une culture d'établissement. Il est assez confiant sur le fait qu'ils vont pouvoir travailler ensemble.

Mme SAMI souligne que l'on sait pertinemment que les moyens et les règles qui sont données aux formations sont complètement différents. Si l'on parle de ce pôle particulier, les moyens ne sont pas les mêmes pour les étudiants qui sont dans une école, dans un UFR ou à l'IUT.

Dès le départ, ils ont toujours été pour un rapprochement entre l'Université et les écoles. Par contre, tout dépend des conditions de mise en œuvre. Il y a des inquiétudes, elle imagine des deux côtés. Du côté de l'UFR Sciences, les inquiétudes sont multiples et importantes. Il y a des interrogations et des résistances. La question que l'on peut se poser en tant qu'universitaire, c'est de savoir comment ce pôle sera géré sachant que dès le

début, il y a un problème de base à partir du moment où dans ce pôle et uniquement dans ce pôle les personnels n'auront pas la possibilité d'élire le directeur du pôle. C'est déjà un premier point d'interrogation.

Mme SAMI fait partie du groupe de travail sur la gouvernance. Elle avoue avoir été relativement étonnée par le fait que l'ECN ne soit représentée que par une personne. Elle ne remet pas en cause la qualité de la personne présente. Il y a cependant un décalage entre l'implication des uns et des autres.

M. POITOU a décidé après discussions de ne pas intervenir a priori dans la définition des transferts de compétences. Elle lui demande en quoi les conclusions de ce groupe de travail l'engage, même si bien entendu les décisions seront prises ailleurs.

M. POITOU répond qu'il aimerait bien qu'il y ait une grande différence de moyens mais que ce n'est pas tout à fait le cas. Il parle des écoles du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. En moyenne, en France, dans les universités, dans le domaine sciences et technologie, l'Etat finance un enseignant-chercheur pour 16 étudiants. A l'Université de Nantes, au regard des données qu'il a trouvées dans la presse, c'est un enseignant-chercheur pour 17 étudiants. Ce que l'Etat finance au sein de l'Ecole Centrale de Nantes, c'est un enseignant-chercheur pour 25 étudiants. Il aimerait bien que l'Ecole soit très riche. Malheureusement, il y a des disparités entre les établissements publics, les écoles notamment. Entre les écoles d'un ministère technique et les écoles du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, il y a vraiment un gap. Au sein du MESRI, l'Ecole Centrale de Nantes n'est vraiment pas la mieux lotie, loin s'en faut.

Sur la partie direction du pôle, c'est une vraie question de savoir comment est-ce que l'on peut construire l'arrivée d'une école à l'intérieur d'une université. Ce qu'ils ont essayé de partager ensemble, c'est le point d'accord qui a été le leur et qui a été accepté par le Ministère. Ce qui est important, c'est que l'école prenne toute sa place à l'intérieur de l'Université. Ce sera en termes d'indépendance une décision forte pour l'école. Il est important qu'il y ait un regard particulier du Directeur de l'école sur l'ensemble du pôle au moins pendant une période de transition. Ce regard du Directeur de l'école ne peut pas prêter le flanc à un conflit d'intérêt qui consisterait à privilégier l'ECN en termes de moyens. Il y a une frontière étanche entre le pôle et l'ECN puisque l'ECN reste un établissement public et le pôle globalement est rattaché à la présidence de l'Université. Il n'y a pas de conflit d'intérêt possible en termes de moyens. Le Directeur du pôle ne va pas être un dictateur qui va tout faire tout seul, il y aura un conseil dans le pôle. Il y aura des directeurs adjoints qui seront issus des composantes actuelles de l'Université. Ce cumul de fonctions peut heurter certains mais on retrouve ce cas de figure par exemple avec Mme Johanna ROLLAND qui est à la fois Maire de Nantes et Présidente de Nantes Métropole.

Concernant la présence au groupe de travail, l'Ecole Centrale, c'est tout petit. A l'Université, il y a 16 000 enseignants-chercheurs. A l'Ecole centrale, il y en a moins de 100. L'ECN ne peut pas s'aligner en nombre. L'objet de ces groupes de travail est de regarder comment vont se déconcentrer la gestion des moyens de l'Université qui passeront par l'établissement public Nouvelle Université. Il était important que l'école soit présente dans ces discussions mais ne soit pas prépondérante. Il est vraiment important que ces questions-là soient traitées en priorité au sein de l'Université.

Mme BARON souligne qu'il y a des choses qu'elle ne comprend pas. Dans ce que **M. POITOU** a dit, elle entend des grandes valeurs, des grandes choses générales. Elle a eu le plaisir d'être mise à disposition par l'Université à l'Ecole Centrale. Elle a travaillé avec **M. POITOU**. A l'époque, il était Directeur de laboratoire. Il lui semblait que le travail concerté, coordonné pour la recherche et la documentation, existait. Il n'était pas nécessaire de créer un pôle. L'Université et l'ECN travaillent déjà ensemble au sein des laboratoires qui sont des UMR qui ont un rayonnement important.

M. POITOU a parlé de la dimension sociale. **Mme BARON** était heureuse à l'Ecole centrale, elle a appris beaucoup de choses, elle a eu des relations excellentes avec les collègues mais quand elle entend que les frais de scolarité de première année à l'ECN sont désormais de 2 000 euros, elle ne voit pas beaucoup d'ouverture sociale. Les personnes en grande difficulté vont être aidées mais la classe moyenne a-t-elle 2 000 euros pour envoyer son enfant à l'Ecole Centrale ? Où est l'ascenseur social ?

L'Ecole Centrale travaille depuis presque 10 ans de façon très concertée avec Audencia. Elle demande à **M. POITOU** comment il va continuer à travailler avec Audencia de façon très proche alors qu'il va travailler aussi avec le pôle LLSHS.

Il y a peut-être 100 enseignants-chercheurs à l'Ecole Centrale mais il y a beaucoup d'autres enseignants puisque sur leur site, l'Ecole Centrale annonce 550 enseignants. Cela signifie que le rapport par étudiant est bien plus favorable que ce que M. POITOU dit puisque ce n'est pas simplement le nombre d'enseignants-chercheurs qu'il faut prendre en compte. Il y a également des PRAG, des agrégés, des contractuels. **Mme BARON** préférerait que l'on compare la dotation de l'Etat par étudiant. Les écoles sont largement favorisées.

M. POITOU répond qu'il croit qu'aujourd'hui que les UMR travaillent plutôt bien ensemble. Un des objectifs du projet, c'est la formation. Sur la formation, il croit sincèrement qu'il y a un enjeu. Concernant la question sociale, les droits de scolarité ne sont pas fixés par l'ECN. C'est le Ministère qui décide du montant des droits de scolarité. A l'Ecole Centrale, il y a 28 % d'étudiants boursiers, ce qui est moins que le niveau national qui est d'environ 44%. Il a été sur le site du CROUS pour bien comprendre le fonctionnement des bourses. Une famille dont les deux enfants vont à l'université ou dans une école un peu loin de leur domicile et qui a un revenu annuel de 55 000 euros n' a pas à payer de droits de scolarité. Une famille de 5 enfants dont l'un des parents gagne 7 200 euros brut par moi n'a pas à payer de droits de scolarité.

Audencia est une grande école avec laquelle ils font des choses très bien. Ils ne sont pas les seuls à travailler avec Audencia, l'IAE aussi. Il y a des doctorants d'Audencia qui sont encadrés par des enseignants de l'IAE. On est en train d'ajouter les talents, pas de les retrancher. Ils n'ont pas du tout envie d'arrêter de faire des choses avec Audencia. C'est pour le bénéfice de l'Université dans son ensemble.

La dotation de l'Etat pour l'ECN est de 9 400 euros par étudiant. En moyenne, pour les universités, c'est 7 500 euros par étudiant. Cela doit être à peu près le cas de l'Université de Nantes. Pour le Ministère, une formation d'ingénieur à l'université comme dans les écoles est plus coûteuse. La formation la moins chère, c'est la première année de médecine. C'est l'unité de base au Ministère. Le Ministère dit que si 1, c'est le coût de la formation de médecine en première année, alors des études d'ingénieurs à l'université comme dans une école doivent coûter 8. Malgré ce différentiel, le coût par étudiant est de 9 500 euros à l'ECN contre 7 500 euros à l'université. Le coût par étudiant sur le pôle sciences et technologie est supérieur à 9 500 euros par étudiant.

Mme OBLE a trouvé certaines interventions à l'égard de l'Université assez sévères, notamment sur les formations universitaires. Elle réaffirme que les profils universitaires n'ont pas à rougir. La question, c'est comment on les accompagne à valoriser leurs compétences et leurs savoirs.

Elle est en faveur de l'ouverture sociale, de la défense de la diffusion du savoir et de la démocratisation de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'augmentation des coûts de formation de l'ECN ne va pas forcément dans ce sens-là et la référence au modèle universitaire anglo-saxon non plus. Elle n'a pas l'impression que ce soit le modèle le plus égalitaire.

Concernant la fusion des tutelles des laboratoires ECN / Université, **Mme OBLE** demande si cela veut dire que ce sera la nouvelle université qui sera l'interlocuteur unique du CNRS. Elle demande si les personnels contractuels de l'ECN seront transférés à la nouvelle université.

Elle aimerait bien avoir plus d'informations sur la réflexion autour du 1^{er} cycle.

Les ordonnances ont autorisé la possibilité de faire des filiales qui seraient sous statut de société anonyme. Elle voulait savoir si on se dirige vers ça également sur Nantes.

Mme OBLE est d'accord pour redonner une image positive des sciences parce qu'il y a effectivement un gros déficit.

M. POITOU répond qu'aujourd'hui, il n'est pas question de fusion des tutelles. Ces questions vont se discuter aussi avec les organismes de recherche. Aujourd'hui, ce n'est pas un sujet en soi.

Les contractuels n'iront pas dans l'université s'ils n'ont pas envie d'y aller. Il y a effectivement un nombre important de contractuels à l'ECN. **M. POITOU** pense qu'ils en sont contents. Il s'agit de faire en sorte que la mobilité entre l'Ecole Centrale et l'Université soit facilitée. La mobilité des personnels, c'est-à-dire la capacité à apprendre de la différence, est une plus-value pour l'Etablissement.

Concernant le 1^{er} cycle, il pense qu'il y'a une vraie réflexion à avoir sur cette question-là. Le premier cycle, ce n'est pas sa spécialité puisque l'école d'ingénieur, c'est surtout le 2nd et le 3^{ème} cycle. C'est un peu comme citoyen et comme animateur de ce pôle que cette question lui semble vraiment importante à mettre sur la table.

LE PRESIDENT répond que la valorisation du patrimoine en créant des sociétés universitaires de recherche, ce n'est pas dans les ordonnances.

M. POITOU indique qu'ils ont une filiale qui s'appelle Centrale innovation qui est un peu l'équivalent de Capacités. Il ont aussi une filiale en Chine qui permet de gérer leur implantation en Chine et ont une autre filiale à l'île Maurice qui permet de gérer Centrale à l'île Maurice.

M. AFFILE avoue sa satisfaction de voir **M. POITOU** et **LE PRESIDENT** intervenir tous les deux côte à côte, d'autant plus qu'il s'est employé à faire en sorte que ce soit possible, au nom de la Métropole et il pense de l'ensemble des collectivités. Il mesure le chemin parcouru en les écoutants, en écoutant les arguments avancés par les uns et par les autres, les arguments positifs ou les questionnements, voire même les interrogations. Il mesure aussi le chemin qui reste à parcourir. Il voulait les remercier ainsi que les personnels avec qui ils ont travaillé pour avoir rendu possible ce moment. Il remercie tout le monde pour le chemin qui reste à faire pour que ceci fonctionne au profit des étudiants accueillis dans le respect des personnels mais aussi dans l'intérêt du territoire. Nantes Métropole a déjà pris un certain nombre d'engagements pour renforcer son accompagnement sur la nouvelle université à Nantes. Ils continueront à travailler dans ce sens et au moins pendant les trois prochaines années puisqu'il y a une convention triennale où la Métropole a doublé son accompagnement dans le cadre de Campus Nantes. C'est extrêmement important pour le territoire. Ils font beaucoup d'effort en matière d'attractivité pour les entreprises pour essayer de faire en sorte d'amener des emplois sur l'agglomération qui est extrêmement dynamique. Ceci ne peut se faire sans avoir aussi un écosystème d'enseignement supérieur et de recherche qui soit groupé et qui joue collectif avec l'ensemble des forces de ce territoire. C'est ce qui se fait, pas simplement dans le cadre du projet Next, mais aussi globalement avec l'ensemble des acteurs économiques.

M. BROCHARD demande à **M. POITOU** quel serait en tant que Directeur de pôle sa première mesure pour corriger le fait que l'UFR Sciences est le parent pauvre de ce pôle.

Au niveau de la gestion des personnels, il lui demande s'il est prêt à travailler pour aligner la gestion du personnel qui est actuellement plus favorable, notamment en termes de revalorisation de primes BIATSS, au sein de l'Université. Il lui demande s'il est prêt à faire la même chose au sein de l'ECN. Il lui demande quelle est sa vision de la politique RH au sein du pôle en termes notamment de gestion des contractuels puisqu'il y a beaucoup de contractuels à l'ECN. Le gouvernement souhaite développer les recrutements contractuels plutôt que les recrutements de titulaires. Il lui demande si c'est également sa position, s'il privilégiera cette politique d'embauche de contractuels au sein du pôle quand il sera directeur de pôle.

Enfin, en termes de service, il lui demande quelle est sa position au niveau des mutualisations de service, notamment les services RH, les services financiers, les services informatiques. Il lui demande s'il est pour une mutualisation complète au sein du pôle. **M. BROCHARD** lui demande quelle est sa position, sa vision de la gestion des services au sein de ce pôle.

M. POITOU répond qu'il ne décidera pas seul. Il pense qu'il faut décloisonner. Son rêve, c'est qu'entre la Faculté des Sciences et l'ECN, ce soit beaucoup plus perméable, qu'il y ait des étudiants de l'ECN qui puissent partager des cours avec des étudiants de la Faculté en Master et qui bénéficient de l'environnement scientifique de haut niveau à la Faculté des Sciences. Il s'agit de généraliser ce qui a été initié dans les mathématiques. Il appelle cela le modèle ENS. Les normaliens vont à la Faculté. On pourrait avoir les centraliens qui vont à la Faculté.

La politique RH obéit à une organisation, une négociation qui sont différentes dans les deux établissements. Il pense qu'il n'y a pas de différence fondamentale entre les deux. Si l'on regarde en moyenne, c'est à peu près pareil. Point par point, ce n'est pas tout à fait pareil. Le fait d'avoir souhaité garder deux établissements plutôt que faire une fusion, c'est précisément pour ne pas créer de difficultés inutiles. Aujourd'hui, on a des personnes qui vivent relativement bien à l'Université et qui vivent relativement bien à l'Ecole Centrale. Ce n'est pas la peine de se créer une difficulté ex nihilo. Il n'y a pas d'intérêt majeur à aligner de façon dogmatique tous les statuts de tout le monde. Par contre, il est clair que quand on travaille ensemble et que l'on se voit souvent, il y a une espèce de diffusion un peu naturelle qui probablement permet des échanges de bonne pratique.

A l'ECN, il y a beaucoup de contractuels, notamment parce qu'ils ont peu de ressources de l'Etat. Ce sont peut-être des choses qu'ils pourront développer ensemble plus largement sur le pôle. Plus de la moitié du budget de l'Ecole, ce sont des ressources propres qui ne permettent pas de recruter des fonctionnaires. Par contre, ils ont une gestion RH des contractuels qui est assez saine. Administrativement, on les appelle les personnels non titulaires. **M. POITOU** déteste définir les personnes par ce qu'elles ne sont pas. Ce sont des contractuels dont beaucoup sont en CDI et ont une stabilité de l'emploi qui est très grande. Il y a des politiques d'évolution de

carrière, il y a des changements de corps, des changements de grade. Leur gestion est assez calquée sur ce qui existe dans la Fonction publique. Il ya une CPE pour les fonctionnaires. Ils ont fait une CPE pour ces personnels contractuels. Ce n'est pas l'Etat qui décide des promotions, c'est le Directeur, mais c'est très voisin. Concernant les mutualisations de service, il y est favorable oui mais pas de façon dogmatique, seulement si ça crée de la valeur. Aujourd'hui, il n'a pas une vision claire là-dessus.

Mme DRONNEAU précise, concernant la mobilité des personnels entre l'ECN et l'Université, que dans la mesure où l'Ecole Centrale ne fusionne pas avec l'Université, il faudra l'accord du recteur. Elle demande s'ils savent quelle sera la position du Rectorat sur les personnels, en particulier les personnels du second degré et les personnels BIATSS de l'éducation nationale qui sont régis par des règles particulières au niveau de la mobilité.

M. POITOU répond qu'ils ne peuvent pas affirmer quoique que ce soit sur cette question-là. Ils n'ont aucune assurance. Ils ont la volonté de faire en sorte que ce soit plus fluide mais ils vont obéir aux lois.

M. BIAIS souligne que sur la mobilité des personnels, il y a des dispositions réglementaires qu'il faudra respecter, des véhicules juridiques à emprunter selon les statuts. Pour autant, on peut très bien envisager d'organiser une mobilité interne et faire en sorte que certains postes soient privilégiés au profit des personnels de l'Université ou des personnels de l'Ecole Centrale. On peut gérer la mobilité en respectant la réglementation et on peut y aller par étape de façon à favoriser les relations entre les deux établissements.

LE PRESIDENT souligne que c'était important de prendre le temps de se rencontrer. On proposera tout à l'heure de modifier les statuts de l'Université pour que le Directeur de l'Ecole Centrale, le Directeur général du CHU soient invités permanent de notre Conseil d'Administration avec la réciproque. C'est déjà le cas au conseil de surveillance du CHU et ce sera le cas à l'Ecole Centrale. Décloisonner des cultures, les pratiques et décroisonner les modes de pensée, c'est comme ça que l'on va créer de la plus-value. C'est une conviction profonde et il la partage avec **M. POITOU**.

POINT 4. PRESENTATION DES HYPOTHESES DE CONSTRUCTION DU BUDGET 2019

M. BARBU souligne qu'il leur avait été demandé un point à cette date pour expliquer la démarche de construction du budget, ce qui donne l'occasion de faire un point financier sur la trajectoire financière 2018 qui est un élément également de construction du budget. On rappellera très rapidement que la construction du budget est un acte politique avant tout qui répond à la stratégie politique du Président et qui ensuite compose avec la stratégie financière, des contraintes, des marges de manœuvre et la réglementation en vigueur.

M. BARBU insiste sur ce dialogue de gestion. La construction budgétaire se fait en lien étroit avec tous les acteurs de l'Université. Dès le mois de mars de l'année, cette construction budgétaire démarre par des conseils méthodologiques, des précadrages. Ensuite, il y a une série de rencontres qui sont élargies à tous les domaines, finance, RH, patrimoine, numérique qui se font avec tous les directeurs de Composante et également avec les Directeurs de laboratoire.

Il y a un temps fort qui est le débat d'orientation budgétaire qui donne lieu à beaucoup d'échanges en interne et puis à un calibrage des ressources et dépenses qui est arbitré par le Président ensuite. Ce débat a été présenté en Conseil d'Administration en juin. Ensuite, il y a un long moment qui se déroule de septembre à décembre de notification des décisions, d'échanges avec les composantes et de remontée des données des composantes, en particulier sur des prévisions de ressources propres pour consolider le budget en fin d'année.

Le débat d'orientation budgétaire avait axé les priorités sur les ressources en signalant que l'on avait un très grand projet, le projet I-site Next. Il ne faut pas oublier aussi un deuxième projet qui est le projet Neptune. Ils vont se dérouler en année pleine en année 2019. Un autre axe fort sur les ressources était la décision de quantifier des objectifs de déploiement et de développement des ressources propres avec un souhait du Président de fixer des objectifs cibles de progression des recettes pour l'ensemble des Composantes.

Il y a des axes qui sont affirmés : consolidation des liens avec la filiale de l'Université (Capacités SAS), évolution de la DAFC pour être plus agile, accompagnement de la Fondation qui tient ses engagements au-delà même de ce qui était espéré.

Concernant les dépenses, il est toujours de mise de contrôler les dépenses en particulier de masse salariale, en maintenant le niveau des emplois consommés qui avait été constaté fin 2017. Il y a un contrôle réaffirmé des

dépenses de fonctionnement courant en l'absence d'annonces d'augmentation du budget de l'Etat. La réalisation du budget 2018 fait partie de cette construction budgétaire 2019.

C'est en fonction de la consommation des enveloppes durant l'année que sont fixés les objectifs de l'année 2019. Sur le plan des charges de personnel, fin septembre, la consommation était exactement de 75 % pour 9/12 du temps passé. Les engagements sont tenus. La masse salariale globale est de 256 millions d'euro. C'est l'élément à surveiller tout au long de l'année.

Sur le fonctionnement, il n'y a pas d'alerte non plus sur les 48 millions. L'Etablissement en a consommé 70 %. C'est dans la trajectoire prévue.

Concernant les ressources propres, il y a jusqu'à présent une variation de 24 % des ressources propres avec la prudence qui est toujours de mise. Cela est sans doute dû à une meilleure facturation de ces ressources. Il n'est pas possible pour l'instant de dire pour quel part. Les services n'ont pas une connaissance précise des ressources propres par catégorie et par Composante. En matière de taxe d'apprentissage, il y a une belle progression de 13 %. C'est une bonne nouvelle avant des inquiétudes concernant 2019 en raison de la réforme.

La consommation actuelle de masse salariale n'est pas dépassée, ce qui permet d'envisager une certaine stabilité pour l'année 2019. La dotation de l'Etat est une inconnue à ce stade.

Concernant les résultats, s'il était prévu après le BR1 un résultat à 0, il était pour autant difficile de prévoir le budget 2018 en raison de beaucoup d'inconnus. A ce stade de l'année, c'est plutôt rassurant parce qu'il y a eu des annonces de l'Etat plutôt favorables. Le GVT a été couvert à hauteur d'1 560 000 euros, ce qui doit couvrir pratiquement l'intégralité du GVT sur masse salariale Etat. Les mesures liées au PPCR sont également compensées. Plus de 3 millions euros ont été donnés par l'Etat sur l'année 2018. Les annonces sur 2019 sont moins encourageantes. Il est un peu trop tôt pour avoir une idée précise du résultat 2018, mais nous finirons avec un résultat supérieur à ce qui était prévu par ces annonces tout à fait exceptionnel.

Il est important de faire un focus sur le fonds de roulement. Le fonds de roulement, ce sont les réserves. Il est toujours fragile. Il était prévu à 17 millions d'euros, il sera sans doute un peu supérieur à 17 millions. C'est toujours à la limite inférieure au seuil d'alerte définie par le Ministère. Concernant le fonds de roulement mobilisable, c'est-à-dire les réserves disponibles, il était prévu de terminer aux alentours de 9 millions d'euros. Ce sera sans doute aux alentours de 10-11 millions d'euros, mais l'Etablissement s'est engagé aussi sur de l'investissement propre sur des programmes immobiliers pour environ 4 millions d'euros. C'est un engagement qui baissera le niveau du fonds de roulement à un niveau qui sera à un niveau d'alerte.

En novembre-décembre, ce le moment de la consolidation des données d'après les remontées des Composantes. La notification du budget pour l'année 2019 a été consolidée par un document reçu le 29 juin 2018. Une pré notification devrait intervenir en fin d'année. Ça n'a jamais été le cas quasiment jusqu'à présent. La date de remontée du budget initial 2019 de l'ensemble des composantes était le 26 octobre. Les services sont en plein travail de consolidation de ces budgets.

Concernant les ressources, tout dépend de la subvention pour charges de service public. On oscille entre optimisme et pessimisme. Nous avons arrêté à 250 millions d'euros, c'est-à-dire une progression d'environ 3 millions d'euros par rapport à la dernière notification de l'Etat, en partant du principe que la couverture du GVT 2018 était soignée et qu'il y aurait une couverture du GVT 2019. C'est plutôt improbable à l'heure actuelle mais les informations peuvent changer. Ce chiffre serait un peu optimiste.

Les budgets I-site Next et Neptune vont rentrer en compte aussi dans l'ensemble du budget 2019 mais seront fléchés sur des projets. Le budget I-site Next sera de 40 millions sur 4 ans avec une grande partie qui va rejoindre le budget 2019, sur des projets réservés sur Next. Il en est de même sur Neptune avec un budget de 740 000 euros qui seront inscrit sur 2019. C'est un beau projet sur lequel l'Université de Nantes a été retenue qui favorise la réussite des étudiants en particulier en 1^{er} cycle.

Concernant la prévision budgétaire des dépenses, il s'agit de consolider les besoins des Composantes, prendre acte de ce qui a été décidé dans le cadre du débat d'orientation budgétaire et ventiler les dépenses sur l'ensemble des grands domaines, enseignement et recherche. Une grande partie est la ventilation de l'enveloppe des charges d'enseignement pour 7 millions d'euros. Cela figure dans les dépenses de personnel. Pour la recherche, il y a l'enveloppe doctorants qui est de plus de 4 millions d'euros et qui est également prévue dans les dépenses de personnel.

L'immobilier est dominé par les consommations de fluide, plus de 4 millions d'euros. Il y a un différentiel de - 4 millions d'euros à ce stade. Il faudra là encore prendre des décisions, faire des arbitrages pour équilibrer le budget à la fin de l'année.

En synthèse, le budget 2019 s'inscrit toujours dans un contrôle réaffirmé des tutelles dans le cadre de l'autonomie. L'équipe présidentielle a la volonté de poursuivre une gestion responsable en rehaussant autant que possible le fonds de roulement qui permet d'envisager une politique pluriannuelle budgétaire en particulier sur les investissements.

Sur les ressources, il y a toujours beaucoup d'incertitudes à ce stade. Les négociations avec l'Etat n'ont pas donné lieu à un rebaselement. Il y a une nécessité de répondre aux appels à projets. Les budgets supplémentaires seront de plus en plus alloués sur les appels à projet.

La réforme de la formation professionnelle est toujours une inquiétude pour l'année à venir. Il est difficile d'estimer les conséquences.

Il y a de belles opportunités de développement dans la dynamique I-site Next et Neptune.

Concernant les dépenses sur budget Etat, sans évolution des ressources, il faut maintenir le niveau d'emplois au niveau constaté fin 2017 et toujours avoir un œil très attentif pour maîtriser les dépenses de fonctionnement courant du budget de fonctionnement.

M. TOSTIVINT apporte un éclairage concernant la taxe d'apprentissage. Il y a encore une campagne cette année. On peut donc imaginer sereinement que le réalisé de cette année sera présent sur le budget 2019. Sur l'apprentissage, la vraie question c'est le forfait et comment cela impactera l'Université en fonction des niveaux de formation.

M. BARBU répond que la campagne 2018 en matière de taxe d'apprentissage est plutôt rassurante, avec une progression pour certaines composantes de cette taxe d'apprentissage contre toute attente parce que dans le cadre de ces réformes successives, on ne savait pas ce que ça allait donner. Il y a beaucoup de points d'interrogation avec des nouvelles qui ne sont pas très encourageantes de la part de la Région qui abonderait beaucoup moins le CFA dans sa nouvelle configuration. L'Etablissement doit entrer en discussion avec le Rectorat. Il y a une grosse interrogation. Il y a un débat sans doute à venir avec les branches.

Mme TONNERRE pense que l'on peut saluer l'effort collectif de maintenir l'Etablissement à flot, le fait de réussir à développer des ressources propres. C'est vraiment essentiel car la dotation établissement ne bouge pas beaucoup. On voit bien que l'on entre dans la logique de financement fléchi sur les appels à projet. C'est ce que l'Etablissement fait déjà et c'est ce qu'il faudra poursuivre. Il faut avoir une réflexion sur la manière dont ces projets viennent irriguer l'ensemble de l'Etablissement afin de ne pas avoir un Etablissement à deux vitesses mais que les ressources liées à ces projets permettent de couvrir à la fois les projets mais aussi toutes les fonctions supports qui sont impactées de manière indirecte assez fortement.

Mme OBLE trouve qu'il est difficile d'avoir des grandes ambitions notamment pour l'Université et de ne pas avoir suffisamment de marges de manœuvre financière.

Elle constate que des comparaisons sont faites avec d'autres établissements sur le fonds de roulement, notamment avec Rennes. Il ne lui semble pas toujours forcément très judicieux de se comparer quand on veut collaborer.

Elle aimerait bien savoir s'il y a déjà des recrutements en cours ou des besoins déjà identifiés concernant Next.

Concernant le projet Neptune, elle ne se souvient pas qu'il y ait eu une présentation.

LE PRESIDENT répond qu'il y a une présentation à la CFVU.

Mme OBLE demande ce que l'on entend par projet personnel, par respect des aptitudes et des compétences. Elle demande qui détermine les aptitudes et quel est le type d'accompagnement.

Par rapport au budget précédent, elle demande s'il y a une augmentation de la part de la recherche, de la formation continue, de la Fondation, de Capacités.

Elle se demande si ce modèle d'appel à projets répond bien aux enjeux de la société en matière de recherche.

Elle partage les inquiétudes sur la formation professionnelle. La réforme devrait être en application en janvier 2019 et nous n'avons pas les décrets d'application. C'est problématique pour les centres de formation mais également pour ceux qui sont en charge d'accompagner les projets professionnels.

Mme OBLE a le sentiment que pour maintenir le système, le nombre d'heures de cours va baisser, ce qui va diminuer la qualité des formations et la diffusion du savoir. L'Université a une lourde responsabilité. On parle de la formation des jeunes pas seulement pour acquérir des compétences professionnelles mais aussi pour leur permettre de faire des choix éclairés dans une société en pleine transition.

LE PRESIDENT répond que dans le document, il y a la présentation publiée dans l'AEF. Ce n'est pas Rennes 1 mais ce sont tous les établissements qu'il y a dedans.

Au mois de janvier, leurs amis de Rennes 1 qui sont en difficulté vont venir échanger avec eux pour voir comment tenter de redresser la barre.

Il n'y a pas de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens Next.

Concernant Neptune, **M. AVERTY** peut diffuser les documents mais c'est bien la CFVU qui est compétente en la matière.

La politique d'appel à projets, ce n'est pas leur choix premier. Pour autant, se contenter de demander de nouveaux moyens récurrents, ça ne fonctionne pas. Il préfère montrer deux diapositives sur l'i-site Next et Neptune. L'Etablissement a des moyens pour appliquer une politique.

M. BARBU souligne que dans cette période, les services sont très occupés à la construction du budget 2019. Il en profite pour les remercier pour la qualité du travail réalisé. Il est difficile de demander un point précis aux services sur le développement des ressources propres dans cette période très chargée. Toutefois, on peut dire que c'est favorable à la fois sur la formation, sur le chiffre d'affaires de Capacités, sur la formation continue et puis la recherche également.

M. GUEVEL rappelle que l'inscription de ce point à l'ordre du jour a été demandé par les élus Ensemble. C'est un ajout qui est assez utile parce que ça donne à voir ce qu'il en est à ce stade et même si c'est très anticipé. C'est rassurant d'entendre que l'Etablissement est sur la bonne trajectoire, que le budget est maîtrisé et que l'hypothèse d'un résultat positif se profile.

Concernant la masse salariale Etat, c'est toujours le problème et le nerf de la guerre. Existe-t-il encore et à ce stade des marges de négociation ? Est-ce que la pression mise sur le Ministère à un moment donné durant ce mandat est toujours aussi forte actuellement pour tenter de capter des financements complémentaires ?

Comme le disait **Mme TONNERRE**, il croit que ce sera important en 2019 et dans l'avenir d'avoir une visibilité sur le fléchage des financements issus de Next de façon à ce qu'ils soient informés, éclairés et qu'ils prennent bien conscience de l'effet levier de ces nouveaux financements.

C'est un moment politique avec la mise en relation des intentions politiques du Président avec un budget qui sera exécuté en 2019.

Un bilan a été récemment présenté sur l'effort produit par l'Université en faveur d'une résolution des situations précaires dans l'Etablissement et a été présentée l'intention politique pour les deux années à venir en la matière.

LE PRESIDENT souligne que la pression sur le Ministère va être d'autant plus forte que la question de confiance est posée. Il a travaillé encore hier sur une tribune de la Conférence des Présidents d'Université qui pose cette question de confiance. Le Ministère s'est engagé sur le GVT et pourtant dans le projet de la loi de finances 2019, il y a des décisions de Bercy contraires. C'est une vraie question de confiance.

Il candidate à la vice-présidence de la CPU. S'il est élu vice-président, ce n'est pas pour faire de la cogestion, c'est pour affirmer avec un lobby fort de la CPU les positions politiques. La pression va se faire jusqu'à la fin d'année tant qu'ils n'ont pas satisfaction.

Sur Next, l'année 2017 a été une année avec un petit peu de retard à l'allumage mais finalement les discussions ont été fondatrices. Elles ont permis de se dire les choses. Aujourd'hui, on peut vraiment décoller. On le voit par rapport à d'autres sites. Il y a eu un comité de pilotage avec l'ANR, le SGP et le MESRI récemment. Le message envoyé c'est :

- on vous regarde de près parce que vous êtes le lieu d'expérimentation ;
- vous êtes le lieu qui a le plus avancé dans le rapprochement entre les différents acteurs. On voudrait par contre que vous entraîniez les autres sites, que ce soit les sites parisiens, lyonnais, lillois ou autre.

Le site nantais a une vraie responsabilité. La première année, avec ce décalage, il y a eu peu de dépenses. 2 millions ont été dépensés en 2018 et on va passer à 14-15 millions de dépenses les années suivantes.

Sur le choix politique de poursuivre la déprécarisation, **LE PRESIDENT** voit un certain nombre de publications aujourd'hui qui sont sur une enveloppe globale de contractuels. Ils ont vu encore il y a peu en CTE que ça recouvrait des réalités différentes, selon que l'on compare les personnes physiques et les ETP et que l'on parle des CDI, des CDD, avec des informations que certains ont découvertes. Dans les contractuels CDD, il y a 384 étudiants tuteurs par exemple. Il faut faire attention aux chiffres globaux qui recouvrent des réalités totalement différentes. Entre un tuteur étudiant et une personne en CDI, on ne peut pas faire d'amalgame. L'effort de déprécarisation sera poursuivi. Les chiffres pourront être communiqués.

M. BIAIS tient à remercier l'ensemble des services et aussi des équipes, des composantes de l'Université pour l'esprit de responsabilité collective qui va permettre à l'établissement pour la 6^{ème} année consécutive d'obtenir l'équilibre budgétaire. Cet équilibre budgétaire qui se profile, on le doit uniquement à nos efforts internes. On le doit aussi à la dynamique de l'Etablissement pour répondre aux appels à projets qui permettent de ressourcer l'Etablissement et ses fonctions supports.

Il souligne l'excellence du travail réalisé par la DRHDS dans l'anticipation et la maîtrise de l'évolution de la masse salariale. C'est un travail tout en finesse. Dans le cadre de la construction de la NUN, il faudra préserver cet acquis. Les services ont énormément progressé. Aujourd'hui, on prévoit au plus près cette masse salariale. Toutes les campagnes d'emploi font l'objet de la plus grande attention. C'est un travail solidaire parce que les composantes acceptent sur ces campagnes d'emploi de prioriser leurs demandes et de faire des choix sur le terrain qui ne sont pas toujours faciles à assumer.

Entre 2014 et 2018, le niveau d'emploi pérenne est resté stable, à un niveau de 74 % entre les agents titulaires et les agents en CDI. C'est un effort aussi de l'établissement pour maintenir ce niveau d'emploi stable permanent à un haut niveau. Les données du bilan social de ce point de vue-là attestent de l'effort de l'Etablissement sur le plan social.

Mme BARON n'a pas bien compris les propos de **M. BIAIS** sur les 74 % d'agents.

M. BIAIS répond que ça a été présenté lors du dernier Comité Technique d'Etablissement. A partir des données des bilans sociaux, le pourcentage des agents titulaires et des agents en CDD a été calculé, toutes sources de financement confondues. Ce pourcentage s'établit à 74%. Il est stable entre l'année 2014 et l'année 2018. La proportion d'emplois soit titulaire, soit CDI ne se dégrade pas et s'établit à 74 % en équivalent temps plein.

Mme SAMI est d'accord avec **M. GUEVEL** sur le fait d'avoir une visibilité sur le fléchage des dépenses concernant Next.

Concernant la question de confiance entre le Ministère et les universités en général ou l'Université de Nantes, depuis qu'elle siège dans ce Conseil d'Administration, s'il y a bien une chose qu'elle a perdue, c'est cette confiance. L'Etablissement fait des efforts dans tous les domaines depuis des années mais on ne voit pas beaucoup les résultats. Elle est bien d'accord sur le fait que ce budget soit un acte politique. C'est aussi des choix qui sont faits.

Il est écrit quelque part que finalement, un des axes sera l'ajustement des charges d'enseignement, sachant que dans la nouvelle habilitation, les heures de formation ont déjà beaucoup diminué, en tout cas dans les UFR qui ont joué le jeu. Elle ne voit pas très bien comment est-ce que l'on peut diminuer des charges d'enseignement quand elles sont là. Si elle prend l'exemple de l'UFR Sciences et techniques qui a joué le jeu, il y a 10 % de distanciel. Il se trouve que pour l'année écoulée, le distanciel a été réalisé à 50 % uniquement. Si

elle a bien compris, on leur a dit que ces 50 % seraient payés et que par contre si ces heures augmentaient, c'est-à-dire s'ils arrivent à 100 % des heures distancielles prévues dans les maquettes, il semblerait que l'on puisse avoir des difficultés pour les payer. Elle considère qu'à partir du moment où il y a des maquettes et que ces formations nécessitent un certain nombre d'heures, elle ne voit pas très bien comment est-ce que l'on peut a priori ajuster des charges d'enseignement. Elle aimerait redire encore une fois qu'une université, c'est sa formation mais c'est aussi sa recherche. Il faudra veiller à ce que les formations ne soient pas le parent pauvre de l'Université.

A propos de l'augmentation des ressources propres, **Mme SAMI** a bien conscience que dans toutes les composantes, l'augmentation de ces ressources est importante pour l'Université dans le sens où l'Etat ne joue pas son rôle. Néanmoins, elle pense qu'il faudra quand même veiller à ce que les ressources propres, par exemple pour les formations, concernent vraiment la formation continue et non pas les formations initiales. Elle a vu passer à l'UFR Sciences et techniques un Master en formation initiale prévu dans les maquettes et pour lequel on demande 8 000 euros de frais d'inscription pour certains étudiants.

M. BARBU répond que les heures d'enseignement, c'est de la masse salariale. C'est contraint. Collectivement, des arbitrages sont faits en termes de postes et d'heures. Les heures représentent 7 millions d'euros. Cela pèse beaucoup sur ces 228 millions d'euros de consommation de masse salariale. Est-ce que nous devons augmenter le nombre de postes à l'Université de Nantes ou augmenter le nombre d'heures d'enseignement ? C'est un arbitrage qui n'est pas facile à faire. Il convient de garder cette logique de réponse aux appels à projets qui permet d'abonder sur ce même budget de l'enseignement.

M. BARBU réfute toujours le fait de dire que l'enseignement est le parent pauvre par rapport à la recherche. Il y a un arbitrage global sur la recherche et sur l'enseignement. Ce sont des dossiers complètement différents. Il n'y a pas de parent pauvre. Le budget est unique. Il se fait dans un dialogue budgétaire très approfondi à la fois sur le domaine de la recherche et sur le domaine de l'enseignement. Il n'y a pas un domaine qui est sacrifié par rapport à un autre.

M. AVERTY souligne qu'effectivement, c'est un équilibre à trouver. C'est aussi un équilibre à trouver au sein des composantes puisque globalement, on lui demande régulièrement d'ouvrir des formations, de soutenir les formations, de ne pas les fermer, y compris quand il y a un manque d'étudiants. Il y a aussi une responsabilité au niveau des établissements. Les dotations pour les composantes ont été calculées par rapport aux maquettes. L'UFR Sciences avait obtenu pour les licences d'avoir 1 500 heures + 10 % de distanciel au regard de la spécificité des études des sciences. Le calcul de la dotation a été fait sur sa globalité. Le modèle économique sur le distanciel négocié avec l'ancien directeur de l'UFR partait sur une base effectivement globale. La réalisation n'a pas été faite partout sur la totalité. Sur la pérennité du modèle, **M. AVERTY** a été clair. Pour l'instant, le modèle tient la route mais il faut voir ce que ça donne si on passe à la totalité du 10 % de distanciel. La dotation prend en compte les heures des maquettes mais également les heures sous les seuils. Les composantes qui décident d'ouvrir des formations ou des unités d'enseignement qui sont sous les seuils n'ont pas la dotation. Il faut avoir une certaine cohérence et c'est par rapport à cela que les arbitrages sont pris.

M. DRONNEAU revient sur les charges d'enseignement. La décision a été prise de baisser certaines dotations. Depuis quelques années, certaines composantes ont fait d'énormes efforts. Il y a une responsabilité de la part des directions, grâce à tout le travail collectif qui a eu lieu ces dernières années. On constate budgétairement que les heures ne rentrent pas dans la dotation attribuée chaque année dans le cadre du budget. On peut se questionner sur la sincérité budgétaire puisque l'on sait déjà au moment de l'attribution que l'on dépasse ces dotations. De fait, depuis des années, certaines composantes prennent la responsabilité de faire une réserve de précaution sur le fonctionnement. C'est le fonctionnement qui finance les heures parce qu'à l'heure d'aujourd'hui elles ne peuvent pas prendre la décision de fermer leurs formations qui sont déjà en cours. On peut dire qu'il faut développer les ressources propres pour pouvoir financer de la formation initiale mais cela pose aussi quelques questions sur le développement de ressources propres notamment pour 2019. La réforme sur la formation continue inquiète énormément. Les composantes ont pris leurs responsabilités et vont gérer leur budget même s'il ne leur pas été attribué la dotation de masse salariale correspondante à la réalité du terrain, même si elles ont fait de vrais efforts de baisse de charges d'enseignement et qu'elles continuent à faire ces efforts-là. Il faut réussir à financer ces heures. Pour certains, ça pourrait remettre en cause l'équilibre de leur budget à la fin de l'année.

Mme DRONNEAU voudrait revenir sur le fait de développer des ressources propres, de répondre aux appels à projets et sur la nécessité de développer les fonctions d'appui et la difficulté que l'on a dans ces projets à pouvoir les financer. Les financeurs acceptent de financer des contractuels, des personnels précaires, mais pas des personnels permanents de l'Université, considérant que c'est la contribution de l'Université d'avoir les appuis

nécessaires pour l'exécution de ces budgets. On arrive à un point de contradiction à l'heure actuelle puisque sur la masse salariale Etat, on ne peut pas avoir plus de moyens au niveau des emplois. On a une responsabilité qui fait que l'on est obligé de maintenir un plan d'emplois plus faible que ce que l'on pourrait espérer. Par conséquent, sur ces fonctions d'appui, on est obligé de faire appel à des contractuels qui doivent avoir une expertise importante sur certains projets. Si l'on prend Next par exemple, l'Etablissement est obligé de recruter des personnes avec des compétences très importantes. La question de leur avenir à terme est posée. On ne pourra pas les basculer sur la masse salariale Etat. Les financements sont à durée déterminée.

Sur les charges d'enseignement, **Mme DRONNEAU** comprend le point de vue politique qui consiste à dire qu'il faut être dans la maîtrise et par conséquent que l'on baisse la dotation pour faire passer un message. Cependant, derrière ce message, on oblige à trouver des financements, des ressources propres pour financer de la formation initiale.

LE PRESIDENT répond que sur Next, ce sont des modes de gestion de l'agence nationale de la recherche. On ne peut pas avoir de titulaire au-delà d'un certain nombre très réduit. C'est le principe.

M. AVERTY se permet une digression sur ce que l'on entend régulièrement. Il y a un socle qui a été décidé il y a longtemps. On leur dit qu'il faut aller auprès du ministère pour faire des rééquilibrages. Ils essayent de faire ça aussi en interne et de faire des rééquilibrages entre les différentes composantes. Il y a des composantes qui ont plus de demandes d'étudiants actuellement pour aller dans leurs formations. Il y en a d'autres où il y a moins d'étudiants. Il y a des formations qui sont en difficulté parce qu'il n'y a plus beaucoup d'étudiants. **M. AVERTY** essaye de les maintenir à flot mais cela nécessite effectivement aussi de faire des efforts. On ne peut pas maintenir à flot toutes les formations en ouvrant toutes les options tout le temps en permanence alors que la demande n'est pas là. C'est un équilibre à trouver. **M. AVERTY** passe un temps assez considérable avec les composantes à discuter avec elles pour essayer de voir les solutions possibles.

Mme DRONNEAU comprend tout à fait l'arbitrage et il est normal, quand il y a une composante qui a fait le choix de maintenir certaines formations, que certains appellent prestige, mais qui concernent très peu d'étudiants. Si l'on suivait vraiment les règles à l'Université, ces formations devraient être fermées par rapport au nombre d'étudiants. En fait, c'est plus la réalité budgétaire qui fait qu'à un moment donné il va falloir traduire dans le budget que l'on va devoir dépenser beaucoup plus en masse salariale que ce qui était initialement attribué au niveau du budget parce que sinon on n'est plus dans la sincérité budgétaire. Du coup, elle s'est interrogée cette année sur l'option de donner un budget sans donner le partage des charges d'enseignement, sans préciser le montant en heures attribué puisqu'en réalité dans l'exécution, cette dotation n'est pas respectée.

M. BARBU souligne que la sincérité du budget, c'est ce qui les anime à chaque fois qu'ils construisent un budget. Le budget est sincère. Il est sincère en fonction des informations qu'ils ont à un moment donné. Il faut avoir une vision globale du budget. Le rôle de tout le monde, c'est d'aller chercher des ressources propres, de répondre aux appels à projets. Il y a un temps pour la négociation avec l'Etat, un temps pour dire que les ressources sont insuffisantes et un deuxième temps qui consiste à se retrousser les manches, à aller chercher des ressources, à développer les ressources propres, à développer l'Etablissement. C'est l'aspect global du budget qui ensuite va les aider à faire de l'enseignement, à faire de la recherche, à couvrir tous les champs de leur activité. Le budget est tout à fait sincère et c'est cette vision globale du budget qu'ils doivent avoir, avec des ressources propres qui peuvent venir aussi abonder la formation initiale, la recherche. C'est une trajectoire qui sera celle des années à venir.

Mme BARON remercie **M. BARBU** pour cette présentation qu'ils ont demandée.

POINT 5. APPROBATION DE LA REVISION DES EFFECTIFS POUR LES PERSONNELS BIATSS AU TITRE DE L'ANNEE 2019 (APRES AVIS DU CTE)

Mme LE FICHANT souligne que sont pris en compte les besoins exprimés. Comme chaque année, il y a une vigilance particulière sur la consommation des emplois et de la masse salariale. Il est tenu compte de ce qui est présenté par les Composantes. Il faut souligner la fin du dispositif Sauvadet. Il n'y a plus de concours réservés en 2018. Par ailleurs, il y a une chute drastique des départs à la retraite. Elle tient à remercier les services RH pour leurs prévisions. Au fil des ans, l'âge moyen de départ à la retraite des personnels BIATSS a augmenté : 61,6 ans en 2015, 62,1 ans en 2018. Le pourcentage des partants sur la population des plus de 60 ans a diminué : 57% en 2015, 34% en 2018. Le nombre prévisionnel de départ à la retraite en 2019 est de 20.

Il y a moins de demandes de publication de concours. Il y a eu 163 demandes contre 142 en 2016.

Les demandes sont examinées au regard de critères, toujours avec cette attention à la responsabilité budgétaire. Nous veillons particulièrement à stabiliser les situations individuelles. Il y a une vigilance importante sur les demandes de création. Il est tenu compte des CPOM.

Concernant les bénéficiaires de l'obligation d'emplois, **Mme LE FICHANT** y est particulièrement attentive même si c'est quelque chose qui demande beaucoup de temps et beaucoup d'imprégnation. Il est tenu compte de l'historique des demandes.

Il y a cette année 31 accords, après de multiples échanges avec les composantes, les services centraux et les services communs. C'est un chiffre au-delà de la prévision de départs à la retraite. Tout en étant prudent, ils essayent de répondre aux demandes et aux besoins qui sont avérés. Il y a des moyens qui au départ étaient peut être temporaires mais qui de par l'évolution des métiers, de par l'évolution de l'Etablissement sont devenus beaucoup plus importants et récurrents.

Le taux d'accord est de 30,10 %, contre 33,75% en 2017.

Les publications les plus fréquemment demandées et obtenues concernent des publications après contractuel, dans un souci de stabilisation des contractuels. Les personnes ont été recrutées, ont rempli leur missions largement et ont satisfait leur responsable.

Les publications sont les suivantes :

- après titulaire : 4
- après vacance complète : 18
- Transformation après contractuel : 2
- Transformation après titulaire : 7

Le chiffre le plus important concerne les publications de concours ATRF. C'est ce qui est le plus demandé. Ils essayent de rétablir une pyramide des corps : 16 postes en catégorie C, 10 en catégorie B et 5 en catégorie A. L'effort est fait particulièrement sur la catégorie B. Celle-ci était certaines années un peu resserrée, or cette catégorie B est primordiale dans la pyramide des postes.

Mme SAMI aimerait avoir l'avis du CT.

Mme SAMI trouve que 30 % c'est peu. Elle comprend les contraintes. Cependant, certes le nombre de postes d'entrant (31) est au-delà des départs à la retraite, sauf que ce n'est pas de son point de vue la bonne comparaison parce que la plupart des postes sont des postes qui sont déjà vacants. Un grand nombre de publications concernent des postes de titulaire qui n'ont pas été renouvelés. Au-delà des départs de 2019, il y a tous les départs précédents qui n'ont pas été renouvelés.

Mme SAMI souligne que la difficulté est que l'on a un plafond d'emplois qui commence à être atteint. L'Etat ne fait pas nécessairement la différence entre le plafond enseignant et enseignant chercheur et le plafond personnels BIATSS. Il globalise ce plafond d'emplois. Le plafond d'emplois est atteint et on est obligé de tenir compte de ces départs à la retraite.

Mme BARON remercie **Mme LE FICHANT** pour cette présentation. Elle avait trouvé un pourcentage d'acceptation plus important, 34 %. Elle avait acté que l'on ne parlait même plus de création. Les retraités sont peu remplacés, les fins de contrats non plus (32 %). On voit disparaître des postes de titulaire. Elle aura largement plus de 60 ans quand elle partira à la retraite. Ils se posent des questions sur leur suivi de carrière. A peine plus d'1/3 de postes qui sont pourvus, c'est presque un plan de réduction du personnel puisque pour l'instant, ces postes sont pourvus. Ce sont des gens qui travaillent, ce sont des missions qui sont remplies.

Ce que l'on ne voit pas, ce sont les postes qui vont être réellement gelés. On ne voit pas les postes qui n'avaient pas été pourvus les années précédentes. Ils sont inquiets. A la BU, il y avait 6 postes vacants. Il y en a que 3 qui vont être remplacés. Ce sont principalement les catégories C qui sont remplacés. Ce sont les A et B qui ont des responsabilités par rapport à l'accueil du public plus importantes, en toute légitimité. Il y en a 4 qui ont été supprimés en 2018. Sur 2 ans, il y a eu 7 suppressions de poste, donc pas loin de 5 % de l'effectif. C'est beaucoup parce qu'ils ont des charges de service public importantes. Les BU sont ouvertes de 8h30 à

19h00, 4 jours et demi par semaine. Leur amplitude de travail est 8h15 19-15. Depuis le mois d'octobre, il y a les samedis après-midi de 13h à 18h où ils travaillent. Cela leur permet d'ouvrir deux étages à la BU de santé, plus de 450 places d'accès et de salles de lecture. Cela nous permet d'ouvrir des services aux lecteurs. Ils sont d'accord avec ce projet. Ils ont revendiqué d'être présents à la BU de santé parce qu'une bibliothèque s'ouvre avec des bibliothécaires. Cette évolution a été négociée avec les services du personnel. Globalement, les conditions de travail ont été considérées comme satisfaisantes par la majorité des collègues. Ils sont satisfaits du travail qui a été fait, ils ont reconnu que par rapport à leur demande, la direction du SCD, la présidence, les ont entendus. Il y a eu un gros travail mais cette ouverture de 13h à 18h pour le public, cela va faire 4h15 supplémentaires pour 5 collègues sur 29 semaines. Si elle a bien compté, cela représente plus de 600 heures. Ils avaient revendiqué d'être présents mais avec plus de personnels. Ils vont le faire avec 7 personnels en moins. Il y a beaucoup de travaux qui sont en cours. Il y a des nouveaux services qui sont mis en place. Ils sont d'accord pour ces nouveaux services mais on ne peut pas toujours supprimer des postes. Certaines BU seront fermées de 14h à 16h parce qu'il n'y a pas de personnels de catégorie A et B parce qu'il sont malades, en vacances, en formation.

Mme LE FICHANT répond qu'il y a peut-être eu plus de publication de concours pour des catégories C mais c'est un choix aussi de leur part. Ils ont vraiment été attentifs à stabiliser les situations contractuelles en soutien à ceux qui justement sont les plus précaires. C'est un choix.

M. BIAIS précise que ce n'est pas parce qu'un poste n'est pas publié pour un titulaire qu'il est gelé ou qu'il est supprimé. Quand on décide de ne pas publier un poste, c'est que l'on décide à un moment donné de ne pas ouvrir un concours ou de ne pas titulariser une personne. Cela ne veut pas dire que le poste est inoccupé et vacant. Dans la grande majorité des cas, le poste est pourvu ensuite par un contractuel qui peut l'année d'après bénéficier de l'ouverture d'un concours. Il peut y avoir des variations de service selon les années, selon l'actualité RH d'un service ou d'une Composante mais à l'échelle de l'Etablissement, le nombre de titulaires BIATSS ne diminue pas et le nombre de CDI est plutôt en augmentation. Le discours consistant à dire que l'Université détruit de l'emploi titulaire ou que l'emploi est précarisé, il faut le confronter à la réalité des chiffres.

Mme TEXIER ajoute qu'il n'y a pas de suppression de postes. Il peut arriver plusieurs cas de figure. On leur annonce un départ à la retraite et en réalité le dossier n'a pas été déposé. Il y aura donc effectivement un 0 dans la case mais parce que l'agent ne part pas à la retraite. On peut avoir des situations de publication après contractuel. Cela signifie qu'il y a déjà un agent contractuel sur le poste qui n'est pas arrivé au terme des deux années. On se laisse donc le temps d'une année supplémentaire pour pouvoir étaler l'effort du recrutement titulaire. La révision des effectifs ne concerne que la publication et l'ouverture aux concours. Pour autant, au cours de l'année, quand on fait des recrutements au fil de l'eau, on peut très bien accueillir par voie de détachement des personnels titulaires.

Concernant l'expérimentation de la BU et l'ouverture des amplitudes notamment sur les samedis, **Mme TEXIER** rappelle que c'était une expérimentation. Ils se sont engagés à faire ce bilan à l'issue d'une année de fonctionnement. A ce moment-là, ils pourront reparler de ce qui fonctionne, de ce qui ne fonctionne pas.

Mme MORERE indique que la majorité U2020 souligne la clarté des critères qui ont été utilisés dans ces arbitrages. Il y a un effort sur les demandes de rehaussement dans le cadre des fiches CPOM et donc sur la stabilisation des emplois. C'est un signe politique au niveau de l'Etablissement.

Mme TONNERRE ajoute que la marge de manœuvre est réduite. Il n'y a que 20 départs à la retraite. 31 accords, c'est donc pas si mal. On voudrait toujours faire plus. Elle pense que c'est aussi à mettre au regard de toute la politique de pérennisation des agents qui est à l'œuvre dans l'Etablissement depuis quelques années. La loi Sauvadet qui a été poursuivie par l'Etablissement pendant deux années supplémentaires, ce qui n'a pas été le cas de toutes les universités sur le plan national. Ce choix-là a été fait. Un certain nombre de CDI a été signé. Il faut aussi saluer le fait que finalement sur cette révision des effectifs, il y a vraiment un accompagnement fort des personnels de catégorie B et C pour lesquels on sait que l'on ne peut pas toujours aller jusqu'au CDI en raison de contraintes réglementaires à prendre en compte. Le fait de privilégier ces transformations de poste après contractuel, c'est aussi une possibilité pour les agents de passer ces concours ou bien d'évoluer puisqu'il y a un certain nombre de rehaussements de C en B et de B en A. Cela permet aussi une évolution intéressante et un accompagnement des parcours professionnels. Enfin, les recrutements des BOE et des personnes bénéficiant du PACTE font aussi partie de la politique sociale de l'Etablissement.

Mme BARON indique que sauf erreur de sa part, ni dans la filière bibliothèque, ni la filière des ITRF, il n'y a de recrutement au fil de l'eau. Il n'y a pas de suppression de poste, sauf que très souvent une personne de catégorie A ou de catégorie B est remplacée par un contractuel de catégorie C qui ne peut pas avoir les mêmes

responsabilités ou une personne de catégorie B est remplacée par une personne de catégorie C. C'est ce qui se passe actuellement chez eux pour un départ en disponibilité. Avoir des contractuels, cela pèse sur les services parce qu'il faut les former. Ils sont moins opérationnels que quelqu'un qui arrive avec 10 ans de carrière. C'est la même chose pour tous les métiers.

M. BROCHARD remercie **Mme LE FICHANT** pour cette présentation et pour la modification des documents conformément à ce qu'ils avaient demandé l'année dernière. L'ajout des postes qui n'avaient pas été retenus leur permet d'avoir une vision un peu plus claire. Il souhaite avoir également des données sur les recrutements qui sont faits au fil de l'eau.

Il est intéressant que les accords correspondent aux choix de la composante. Or, il y a trop dans cette révision des effectifs d'accord en 4^{ème} 5^{ème} position par rapport à la composante. Le choix de la composante n'est donc pas respecté. Les composantes sont les plus à même de savoir quels sont les postes prioritaires.

Enfin, on peut s'interroger sur le fait que le taux d'accord aujourd'hui des BIATSS est de 30 % et celui de la révision des effectifs des enseignants chercheurs de 55 %. Il faudrait avoir une explication sur la différence de ce taux d'accord.

Mme LE FICHANT répond que les priorisations des composantes faisaient apparaître parfois des personnes qui étaient déjà en CDI. Elle a préféré dans certains cas publier un concours pour quelqu'un qui était dans une situation de précarité.

Mme DRONNEAU précise que l'UNSA éducation salue le travail qui a été fait en particulier cette année avec une présentation très complète. Malgré le contexte budgétaire de l'Université, il y a toujours un effort sur la publication des postes de titulaire auxquels ils sont attachés. Pour autant, il existe une véritable pression sur le terrain et une précarisation même s'il y a une vraie préoccupation d'être attentif à la situation des contractuels pour leur donner un parcours professionnel allant vers la titularisation. Ils le saluent. Pour autant, la situation actuelle est toujours fragile. Il y a une pression très forte sur les personnels BIATSS qui ont le sentiment qu'on leur en demande toujours plus avec toujours moins de moyens.

Elle voudrait faire un focus sur des fonctions qu'elle trouve importante mais qui n'ont pas été assez bien évaluées et valorisées. Il s'agit des secrétaires des laboratoires UMR. Si l'on prend le pôle LLSHS, c'est une majorité de catégorie C alors que les compétences réellement demandées sont plutôt de catégorie B. Il y a un énorme travail à faire pour rendre ces postes permanents. Il y a un laboratoire qui a un contractuel qui change tous les deux ans alors que les contrats de recherche à gérer peuvent être issus de fonds européens et durent 4 ans. Ils n'arrivent pas à obtenir la publication du poste suite à un historique qui leur échappe. C'est une UMR. On peut s'interroger sur l'effort que devrait faire également la tutelle CNRS car on demande toujours à l'Université d'assumer. Il y aurait même un plan de formation spécifique à organiser pour ces personnes-là. La masse salariale n'est toujours pas à la hauteur des besoins de toutes ces missions d'appui qui sont vraiment importantes, notamment dans le cadre de Next. **Mme DRONNEAU** votera contre la révision des effectifs même si sur le fond ils sont bien entendu pour la titularisation et la publication de ces concours.

LE PRESIDENT indique que **M. POUZAIN** a donné procuration à **M. MENUET**, **Mme TRICHET** à **Mme MORERE**, **M. OLERON** à **M. LUPI**, **Mme HOUEL** à **Mme BERNAULT**, **Mme LESTIEN** à **M. JAOUEN**, **M. TOSTIVINT** à **M. GRASSET**, **M. CHOQUET** à **Mme KERBART**, **M. AFFILE** à **M. LABOUX**, **M. CHENE** à **M. GUEVEL**.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité avec 24 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention la révision des effectifs des personnels BIATSS au titre de l'année 2019.

POINT 6. APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA LISTE DES FONCTIONS OUVRANT DROIT A LA PRIME DE CHARGES ADMINISTRATIVES (PCA) AU TITRE DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019 (APRES AVIS DU CTE)

M. BERNOUSSI rappelle qu'au Conseil d'Administration du 5 octobre, la liste des primes pour charges administratives a été votée. Il avait précisé que le Conseil d'Administration se prononcerait à nouveau pour les primes concernant les élus étudiants. Il s'agit du Vice-Président étudiant et du conseiller à la vie étudiante. Ils touchaient jusqu'à maintenant une prime de 5 000 euros brut, montant inférieur au minimum légal d'une indemnité de stage. Il est proposé d'aligner cette prime à l'indemnité légale pour un stage. Il leur est demandé un travail important. L'indemnité passerait à 577,50 euros brut par mois.

Mme ARTEAUD souligne qu'ils ont du mal à voir quelles sont les missions du conseiller étudiant. Ils savent qu'il est nommé par la présidence. Le conseiller étudiant n'est pas élu, c'est un ancien élu du Conseil d'Administration. Elle va donc s'abstenir. Ce n'est absolument pas contre les étudiants mais c'est pour avoir plus d'informations.

M. BERNOUSSI indique que le conseiller étudiant a été installé il y a 5-6 ans suite à un constat, le risque important d'échec au niveau des études du Vice-Président étudiant. Il a donc été décidé d'installer sur la même mission un Vice-Président et un conseiller qui l'assiste dans différents dossiers.

Mme ARTEAUD souligne qu'elle comprend la logique. Cependant, le conseiller étudiant n'est pas élu. Le conseiller actuel n'est pas élu au Conseil d'Administration donc il n'a pas été choisi par les étudiants.

M. BERNOUSSI précise qu'il n'est pas élu au Conseil d'Administration mais qu'il est élu par le Conseil d'Administration.

LE PRESIDENT indique que les fiches de poste de vice-président et conseiller sont disponibles.

M. CARBONI voulait simplement dire qu'il rejoint l'élu étudiant dans sa demande. Pour la même raison, il s'abstiendra.

Mme FLEURY BAH souligne que ces fonctions de vice-président étudiant et de conseiller étudiant génèrent des missions qui viennent nécessairement empiéter sur le temps dévolu aux études. Pourtant, l'engagement des étudiants à ce niveau est primordial.

Quand il s'agit de réflexions, de décisions qui engagent l'avenir de l'Université en particulier pour ce qui touche à la question de la vie étudiante, il vaut mieux qu'elles se fassent avec le vice-président étudiant et le conseiller étudiant puisque les étudiants sont les principaux acteurs de l'université. Rehausser la PCA fin de garantir une indemnité mensuelle au moins égale au minimum légal de l'indemnité de stage, cela permet d'apprécier à sa juste valeur l'engagement de ces étudiants dans la vie de l'Etablissement. C'est pour cela que la majorité U2020 soutient cette modification de la liste des fonctions pouvant donner droit à la PCA.

Mme BERNAULT souligne que le conseiller étudiant est particulièrement investi sur le projet Nouvelle Université à Nantes. Il est membre du groupe de travail et il assure un travail assez important. Elle le remercie pour son implication et pour tout le travail qu'il mène et qui mérite d'être reconnu.

LE PRESIDENT ajoute qu'effectivement il s'agit de la reconnaissance de l'engagement étudiant sous différentes formes.

Le Conseil d'Administration approuve avec 29 voix pour et 4 abstentions la modification de la liste des fonctions pouvant ouvrir droit à la Prime de Charges Administratives au titre de l'année universitaire 2018/2019, telle qu'annexée.

POINT 7. ELECTION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. BERNOUSSI indique qu'il s'agit de remplacer **M. GENON** qui a été élu par le Conseil d'Administration comme membre de la CPCA. Suite au vote du Conseil d'Administration du 5 octobre, il a sollicité **M. DUPRE** qui a succédé à **M. GENON** pour savoir s'il voulait candidater à la CPCA. Il a accepté. **Mme OBLE** a également candidaté.

M. DUPRE a répondu présent pour rendre service et il est intéressé par le rôle de la CPCA.

Mme OBLE indique que c'est une réelle envie de participer à la CPCA. Ce qui l'anime, c'est vraiment l'envie d'être au cœur des discussions qui concernent l'enseignement supérieur et la recherche, la défense des missions de service public et la promotion des profils universitaires.

Le Conseil d'Administration élit au premier tour, M. Thierry DUPRÉ, représentant des personnalités extérieures du Conseil d'Administration à la Commission Permanente du Conseil d'Administration.

POINT 8. ELECTION DE REPRESENTANTS AU CONSEIL DOCUMENTAIRE DU SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION

M. BERNOUSSI indique qu'il y a un conseil documentaire qui se réunit trois fois par an. Les collègues enseignants-chercheurs et BIATSS y participent. Sont éligibles tout le personnel de l'Université. Les électeurs sont les membres du Conseil d'Administration.

Mme BARON rappelle que jusqu'au 26 mai 2016, les représentants du collège BIATSS au conseil documentaire étaient des représentants des personnels élus par les personnels. Lors du conseil documentaire du 26 mai 2016, tous les élus personnels des bibliothèques élus dans les différents conseils de l'Université ont souhaité rappeler que les représentants du personnel doivent être élus par les personnels. La modification du règlement du conseil documentaire faite en 2016 va à l'encontre de la prise en compte de l'avis des personnels de l'université sur les missions de l'Etablissement et leurs conditions de travail.

M. BERNOUSSI rappelle que le règlement intérieur a été modifié par le conseil documentaire.

Le Conseil d'Administration procède à l'élection de membres du Conseil Documentaire du Service Commun de la Documentation :

Membres du Conseil d'Administration présents ou représentés : 33

Sont élus :

- o Collège des Professeurs et Assimilés :
 - M. Guy LOUARN, 33 voix ;
- o Collège des Maîtres de Conférences et Assimilés :
 - Mme Bénédicte TERRISSE, 33 voix ;
- o Collège des BIATSS
 - Mme Constance COURNEDE, 18 voix
- o Collège des Étudiants
 - Mme Caroline MOREL, 33 voix ;
 - Mme Cassandre URVOY, 33 voix

POINT 9. APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'UNIVERSITE DE NANTES

M. BERNOUSSI indique qu'il est proposé de rajouter comme membre invité permanent le Directeur de l'ECN ou son représentant, le Directeur du Centre Hospitalier Universitaire de Nantes ou son représentant. C'est le cadre de la construction de la nouvelle université à Nantes qui implique que les membres fondateurs de ce nouvel établissement participent à leurs instances respectives comme membre invité. En parallèle, la convention qui a été signée et approuvée par le Conseil d'Administration entre l'ECN et l'Université de Nantes prévoit que le Président de l'Université est membre invité permanent du Conseil d'Administration de l'ECN. Au niveau du CHU, **LE PRESIDENT** siège déjà au conseil de surveillance du CHU. **M. BERNOUSSI** rappelle qu'avant, jusqu'à la loi Fioraso, le Directeur du CHU siégeait au sein du Conseil d'Administration de l'Université.

Le Conseil d'Administration approuve avec 33 voix pour la modification des statuts de l'Université de Nantes, telle qu'annexée.

POINT 10. APPROBATION DE LA MODIFICATION DES MODALITES DE DISPENSE DE PAIEMENT DES DROITS UNIVERSITAIRES POINT REPORTE

M. BERNOUSSI indique que le Conseil d'Administration avait approuvé en 2016 une délibération qui permet aux doctorants, notamment les doctorants en situation précaire qui sont vacataires à l'Université et qui font 50 heures, d'être exonérés des droits universitaires s'ils soutiennent avant le 21 décembre. Au mois de juin dernier, le Conseil d'Administration a voté une précision. Cependant, cela a abouti à exclure des étudiants qui n'auraient pas dû l'être. Par exemple, un étudiant qui a un contrat doctoral pendant trois ans et qui soutient sa thèse au bout de la sixième année, il a passé trois ans dans une situation précaire. Jusqu'à maintenant, cet étudiant se

trouve exclu alors que ce n'est pas l'esprit. Etaient exclus uniquement ceux qui avaient un contrat doctoral. L'idée est que le Conseil d'Administration se prononce à nouveau afin d'éviter toute nuance juridique qui va exclure les étudiants. Ce point était inscrit à l'ordre du jour de ce Conseil d'Administration pour le faire passer rapidement mais il est préférable de prendre un peu de temps pour exclure personne de ce dispositif. Le point est donc reporté à la séance du Conseil d'Administration du mois de décembre.

POINT 11. PRESENTATION DU PROJET DE TRANSFERT DE L'ASSOCIATION FRANCE ENERGIES MARINES EN SAS

M. BERNOUSSI indique que l'Université de Nantes est depuis 2015 membre d'une association qui est France Energies Marine qui a été créée dans le cadre du PIA 1. C'est une association qui permet de regrouper un certain nombre d'acteurs dans le cadre des énergies marines. Il y a un processus de transformation. Cette association devrait se transformer progressivement en SAS. Les acteurs engagés au niveau des établissements publics sont l'Université de Bretagne Occidentale, l'Université de Bretagne sud et l'Université de Caen. Des écoles sont engagées. Au niveau des collectivités, les régions engagées sont : Pays de la Loire, Bretagne Normandie, Occitanie et PACA. En Pays-de-la-Loire, l'Université de Nantes sera le seul acteur au niveau des énergies marines qui sera présent au niveau de cette SAS. La part de l'actionnariat au niveau de la SAS sera identique au montant de cotisation versée jusqu'à maintenant à l'association. Il va y avoir deux chantiers à venir. Une fois que la SAS sera créée, il faudra voter la convention et il faudra voter l'actionnariat, l'entrée dans le capital.

Mme SAMI aimerait avoir quelque chose sur le site qui peut leur expliquer les tenants et aboutissants afin de pouvoir décider en connaissance de cause.

LE PRESIDENT répond que c'est justifié.

M. LUPI participe à deux gros projets ANR pilotés par France Energies Marine qui permettent d'avoir des collaborations très fournies scientifiquement pour l'Etablissement et le laboratoire. Dans ce qui l'impact au quotidien, c'est quand même deux thèses, un post doc et des moyens d'investiguer des sujets scientifiques très intéressants pour la société. L'Etablissement est ainsi présent en amont par le biais des jetons. Quand on vote et que l'on se positionne sur des projets ANR, l'Etablissement reste assez prioritaire et très en amont des montages de projet. C'est très intéressant d'un point de vue scientifique. **Mme SAMI** a raison, il faudra une présentation plus complète et il pourra apporter quelques éclaircissements sur ces aspects-là.

Mme SAMI est complètement d'accord. Elle ne sait pas du tout quels seront les conséquences du fait que ça devienne une SAS. Quel est le sens que l'Université prenne des actions ? Pour ce qui concerne l'intérêt scientifique, elle n'a aucun doute sur la question.

LE PRESIDENT précise que ce sont des plateformes interdisciplinaires focalisées sur les énergies décarbonnées avec un investissement de l'Etat autant qu'un investissement privé. C'est un peu comme l'IUT même si le statut ne sera pas le même. C'est une SAS et l'IRT, c'est une fondation de coopérations scientifique. Pourquoi est-ce que l'Université de Nantes est le seul établissement des Pays de la Loire ? Pourquoi l'ECN n'y est pas ? Ils ont discuté ensemble. L'ECN a ses plateformes et ne voit donc pas l'intérêt de bénéficier d'autres plateformes. Elle préfère payer des prestations pour les utiliser plutôt que d'être fondateur.

POINT 12. POINT D'INFORMATION SUR LA DEVOLUTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

LE PRESIDENT souligne que c'est un pont qui a déjà été débattu l'année dernière. Il avait été demandé l'instruction de la dévolution par le Ministère avec toutes les réserves que l'on peut avoir sur ces instructions. Une réunion a eu lieu récemment au Ministère sur le sujet.

M. KEROUANTON indique que ce point d'intervention qui fait suite à un premier point d'intervention qui avait eu lieu l'année dernière mais qui fait suite aussi à une discussion qui a eu lieu au Conseil d'Administration du mois de mars dernier où l'instance a examiné le SPSI.

Il n'est jamais inutile de faire un rappel sur ce que c'est que la politique immobilière de l'Etablissement. C'est du contenant pour le contenu. C'est d'abord et évidemment le contenu qui compte. Ce contenant est indispensable.

Il y a d'une part des contraintes réglementaires, financières. Le travail, sous le contrôle de l'Etat porte sur les surfaces, la question des mutualisations. Il s'agit de ne pas multiplier les surfaces ou en tout cas de les augmenter le moins possible. Ce n'est pas juste pour réduire mais c'est aussi pour mieux organiser. Le travail mené par exemple à Saint-Nazaire sur le regroupement Gavy Inlex est un travail absolument formidable de réflexion commune, collective sur la façon dont on peut mieux travailler ensemble, sans doute pour faire des économies de surface mais surtout pour faire de l'intelligence de moyens.

Il y a une vraie réflexion autour du modèle économique soutenable.

Le troisième pilier fondamental, c'est la question de la transition énergétique. Les enjeux énergétiques sont forts. Il évoque avec **LE PRESIDENT** depuis maintenant 6 ans et demi cette problématique de la bombe énergétique potentielle. Il y a vraiment un travail à faire à la fois sur l'état physique, l'état sanitaire des bâtiments mais aussi sur cette question des enjeux globaux et des économies. Les efforts sont déjà produits. On a fait des efforts en particulier sur la rationalisation des contrats d'énergie, sur la négociation des réseaux de chaleur qui ont déjà des effets significatifs en termes d'économie et pour la transition énergétique depuis deux ans déjà. On n'invente pas la transition énergétique demain, on l'invente déjà aujourd'hui.

La question des projets structurants est essentielle pour appliquer, pour suivre voire pour accompagner mais aussi pour faciliter la politique globale de l'Etablissement, dans le futur pour la NUN.

La politique immobilière se traduit dans cette notion de réhabiliter réhabiliter, de rénovation du patrimoine, tout cela en lien avec l'ensemble des équipes, les équipes de la formation et de la recherche.

M. KEROUANTON pense également à la politique Campus remarquable qu'il mène prioritairement avec la vice-présidente culture.

Pourquoi la dévolution ? C'est une étape supplémentaire dans l'autonomie des décisions et des priorités de financement de travaux. C'est aussi quelque chose de très fort, c'est la question de l'action territoriale. Ils ont dit dès le départ qu'ils étaient des acteurs du territoire qui sont pour l'instant un peu pieds et poings liés par les tutelles et par son rôle d'affectataire à 95 %. On irait beaucoup plus loin dans cette question territoriale. Toutes les discussions qu'ils ont aujourd'hui avec les partenaires tournent autour de cette question-là. On serait donc un acteur décisionnaire pour les négociations avec les collectivités. Il y a aujourd'hui un contrôle de l'Etat de plus en plus tatillon sur certains sujets, de plus en plus paradoxale compte tenu des moyens donnés sur l'immobilier.

Il y a une opportunité à saisir. C'est un débat qui a déjà été abordé en mars dernier lors de la discussion sur le SPSI. Bien entendu, la dévolution, c'est la nécessité et la garantie d'avoir le bénéfice des produits des cessions. La position de l'Etat aujourd'hui est beaucoup plus dure qu'avant. Il y a une baisse de 55 % des crédits Etat au CPER dernier. La donne change. **M. KEROUANTON** rappelle aussi que les collectivités locales ont à peu près maintenu leurs efforts au CPER. On est bien entendu dans une chose nouvelle. On est quasiment de plus en plus certain que l'Etat va être de plus en plus rigoureux sur cette question de la récupération du déficit et de la récupération du foncier en général, c'est-à-dire que par exemple si l'on vend Joffre, on n'est pas sûr du tout de récupérer un seul euro. On est même sûr de ne pas en récupérer du tout. On est dans une politique de stratégie général de l'Etat, piloté par la Direction immobilière de l'Etat qui nous engage à comprendre que les échanges de bons procédés vont être de plus en plus rares, voire de plus en plus dramatiques pour l'Etablissement s'il est contraint. C'est un sujet majeur. C'est la question de l'autonomie de décision.

M. KEROUANTON rappelle qu'en tant qu'affectataire, l'Etablissement a tous les droits et les devoirs du propriétaire. On est sujet à ce rapport assez schizophrène de relation avec l'Etat aujourd'hui.

On interroge l'Etat actuellement et on continue toujours à interroger l'Etat sur cette question. L'audit de pré dévolution qui concluait à l'éligibilité de l'Université mais avec des préconisations qu'il fallait mettre en place. Il avait été souligné que l'Etablissement était dans une rigueur, dans une qualité, dans une montée en compétences et de réflexion sur la gestion immobilière qui était très forte.

Depuis, le SPSI a été rédigé et examiné par le Conseil d'Administration au mois de mars. Il y a un échange technique avec l'Etat actuellement là-dessus.

Le SIA a été adopté il y a 2-3 ans maintenant. C'est un objet vivant et qui va être remis à jour petit à petit avant de faire une refonte globale en lien avec l'I-site et la NUN.

Le schéma directeur de sécurité devra être mis à jour en 2019.

Il y a également un schéma directeur de maintenance qui est un élément lui aussi technique mais très stratégique puisque c'est un lien étroit entre les différentes composantes et les différents pôles et qui concerne le gros entretien renouvellement (GER).

Concernant le GER, il y avait une formalisation nécessaire d'un plan pluriannuel d'investissement qui va être finalisé très bientôt et qui sera soumis au Conseil d'Administration au début de l'année prochaine.

Le noyau central de ce dispositif, c'est un système d'information patrimonial cohérent, performant, opérable avec d'autres données qui sera vraiment tout à fait fondamental.

On est autour d'un renforcement du pilotage, par la construction d'un tableau de bord immobilier.

On se dirige vers la construction d'un budget annexe immobilier car si on est sur une relative autonomie de gestion, il faut une véritable lisibilité du budget au sein du budget général. Techniquement ce n'est pas simple mais ils sont en train d'y travailler.

Il y a cette question de la cartographie qui est très liée au SPSI mais aussi à la connaissance fine du terrain sur les risques immobiliers.

Enfin, il y a la construction d'un plan développement et de montée en compétences de la DPIL. C'est ce à quoi **M. KEROUANTON** s'est attaché depuis déjà longtemps mais qui continue de manière très forte.

Tout cela se met en place autour de la comitologie. Il y a un ensemble de commissions qui sont assez fines, très ciblées, avec de beaux échanges. Elles sont pour la plupart d'entre les déjà en place.

Il y a un dialogue de gestion à la fois bien entendu autour des CPOM et aussi sur un dialogue plus technique et régulier avec des rencontres de proximité, à la fois numérique et patrimoine.

Tout cela s'imbrique autour du SDIA, du SPSI, du PPI, des schémas de site, l'Ad'AP pour l'accessibilité et puis un plan énergie fluide qui est très dynamique et très prometteur.

M. KEROUANTON pourra avec **LE PRESIDENT** se faire l'écho de ce qu'ils ressentent de l'Etat aujourd'hui et de la claire pression de l'Etat aujourd'hui sur le fait que toutes les universités sont susceptibles de passer à la dévolution d'ici la fin du mandat du gouvernement actuel. En réalité le jeu a changé. Ils ne sont pas demandeurs de la dévolution, ils sont poussés à la dévolution et ça se fera. La question est de bien le faire.

Mme BOUSQUET souligne que la majorité voudrait remercier les services et le vice-président pour le travail effectué. L'Université renforce par ce biais sa stratégie d'acteur territorial. Elle renforce ainsi son attention aux enjeux environnementaux énergétiques, via la politique énergétique, la valorisation des espaces et des bâtiments, de leurs usages, ce qui permettra toujours une plus grande mixité et des rapprochements voire d'interdisciplinarité. C'est véritablement une plus grande intégration encore à la ville et au territoire.

Mme SAMI avoue son incompétence dans le domaine. Dans son souvenir, quand ils ont discuté du fait de présenter un document pour la pré dévolution, ils étaient elle croit un certain nombre à avoir dit que le problème qui se posait était que tous ceux qui avaient fait partie de la première vague avaient eu un accompagnement. Evidemment, dans ce cas-là, la dévolution s'est passée de façon relativement positive. Elle aimerait savoir à long terme ce que ça donne. C'est peut être aussi une analyse qu'il faudrait faire. Par contre, il semblerait que pour la vague suivante dont l'Etablissement pourrait faire partie, l'accompagnement ne se fera pas. Il lui semble que certains avaient dit que si il n'y avait pas d'accompagnement, l'Etablissement n'irait pas vers la dévolution.

Maintenant, elle lit dans les documents : « Pourquoi la dévolution ? » Quand on pose la question du pourquoi, cela signifie que la dévolution est actée. L'idée est actée. **M. KEROUANTON** a fini par dire et on entend, on lit que le Ministère pourrait obliger à la dévolution. Pour le moment, il n'y a pas d'arrêté et par conséquent. Est-ce qu'au niveau de l'Université de Nantes on va vers la dévolution même sans accompagnement ? Elle pense que ça serait peut-être un risque.

En ce qui concerne l'audit, elle rappelle qu'en 2012, elle n'était pas au Conseil d'Administration mais il y avait un audit qui avait bien dit que l'Université de Nantes était tout à fait prête à aller aux RCE. Les audits, à partir du moment où on veut pousser vers la dévolution, il faudra peut-être les regarder avec un peu de circonspection.

M. KEROUANTON remercie les équipes qui ont une très haute technicité. Cette technicité est exigée par l'Etat à plusieurs titres aujourd'hui, que ce soit au niveau du MESRI via le Rectorat sur les rapports d'expertise mais aussi sur la labellisation liée aux réflexions interministérielles sur la politique immobilière de l'Etat, sur la façon dont on est tenu à être excellent tout le temps en matière immobilière. Ils ont été les premiers tous ensemble à dire que l'audit RCE n'était pas excellent. On n'est pas techniquement et réglementairement dans cette question-là aujourd'hui. Il parle de la DPIL mais il pourrait aussi parler de la DAF sur le travail très fin mené tous ensemble sur le sujet. Tous les documents qu'ils sont obligés de mettre en place suite à la demande extrêmement rigoureuse, voire pointilleuse, voire méfiante de l'Etat ont contribué à l'importante montée en compétences de l'Etablissement. Par exemple, la rédaction d'une SPSI est un très gros travail qui demande une très grosse technicité.

M. DUPRE remercie **M. KEROUANTON** pour la clarté des explications pour un dossier qu'il découvre. Il s'interroge sur le risque financier de ce type de dossier. C'est le genre de dossier qui peut être rapidement explosif d'un point de vue financier, quand on connaît un peu l'état du patrimoine dans les établissements

LE PRESIDENT répond que l'investissement immobilier pour Nantes par an, c'est 29 millions d'euros. Selon le Ministère, le GER devrait être de 14 euros par mètre carré. On en est à 4 euros. Certains établissements sont à deux euros. Il y a une vraie variable d'ajustement dans les établissements aujourd'hui. 18 millions de mètres carrés concernent l'enseignement supérieur et la recherche en France. La moitié est dans un état énergivore et pour autant les universités sont en dehors des grandes politiques de transition écologique, énergétique en France. L'enjeu, c'est de savoir si on peut assumer nous-mêmes. Par rapport à il y a deux ans, l'Etablissement est monté en compétence d'une manière incroyable. L'Etablissement a une capacité d'autofinancement qui n'est pas exceptionnelle. L'Etablissement est fragile. L'Etablissement ne se lancera pas dans la dévolution s'il n'a pas les éléments.

Concernant l'engagement dans la transition écologique énergétique, il y a quelque chose à faire et on doit absolument avoir notre capacité première stratégique pour le faire parce qu'il n'y aura pas d'accompagnement spécifique. On est force de proposition pour nous engager dans cette transition. C'est absolument indispensable pour maîtriser notamment les dépenses énergétiques. Il s'agit d'être exemplaires vis-à-vis des étudiants pour développer des campus durables, afin qu'ils comprennent que c'est un enjeu urgent pour la planète.

Enfin, il y a la valorisation. Demain, l'Etablissement quitte le site de Gavy. Il a 0 centime. Il faut donc aller chercher à tel endroit de quoi pouvoir construire à Heinlex. Avec la dévolution, on peut le valoriser et ainsi contribuer à l'entretien des bâtiments.

Est-ce que l'on a les reins assez solides ? Sur la stratégie immobilière, il n'y a pas de questions. C'est une évidence. Comment est-ce que l'on valorise notre patrimoine, Est-ce que l'on vend ? Aujourd'hui, on a 0. Demain, on en fait des logements étudiants par exemple ou on accueille des startups de manière à valoriser les bâtiments, ce qui permet aussi d'entretenir. Il faut imaginer un modèle durable sur le long terme qui permet d'entretenir les bâtiments.

Sur l'accompagnement de la première vague, les établissements qui ont foncé ont eu raison parce que l'accompagnement est sans commune mesure avec ce qu'il y a dans les deux autres vagues. L'accompagnement existe mais il n'est pas à la hauteur de ce que l'on a vu. L'Université de Poitiers a été dans la première vague et aujourd'hui elle produit de l'énergie qu'elle revend. Cela permet d'avoir un développement sur le territoire.

L'accompagnement, c'est la certitude que l'on peut émarger au CPER. C'est un accompagnement sur x temps pour valoriser le patrimoine, c'est un accompagnement sur la mise en sécurité d'un certain nombre de bâtiments. C'est cela qui est en négociation sur tous les sites.

POINT 13. APPROBATION DE LA MODIFICATION DES MODALITES DE COMPTABILISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

M. THURIES indique qu'une ancienne délibération du Conseil d'Administration concernait les immobilisations et qui datait de 2013. Il y a une nouvelle instruction comptable qui date de décembre 2017 qui apporte quelques

modifications. Une immobilisation, c'est un investissement dont le prix hors taxe unitaire est inférieur à 800 euros. Ces immobilisations rentrent dans l'actif de l'Etablissement. Ça s'intègre dans l'ensemble des biens matériels de l'Etablissement, que ce soit du matériel scientifique, du mobilier de bureau, des murs, une structure etc. Auparavant, on pouvait faire des immobilisations par lot. Par exemple, dans les BU, on remplace généralement toute une série d'ordinateurs. Même si l'ordinateur valait par exemple 300 euros, à partir du moment où on en achetait 30, le montant total dépassait les 800 euros hors taxe. La nouvelle instruction comptable ne veut plus que l'on utilise ce genre de procédés. Cela fausse les actifs de l'Etablissement.

Un ordinateur par essence, c'est un matériel qui est très vite obsolète. Ça n'a pas lieu d'être dans les actifs de l'Etablissement. Il est proposé une nouvelle délibération qui reprend les termes de l'ancienne mais qui rappelle que l'on ne peut plus faire d'immobilisations par lot. Le but sera de formaliser et d'homogénéiser les modalités de comptabilisation à destination des services. Cela va améliorer le bilan des actifs de l'Université et va également éviter d'alourdir le travail dans les services de l'ordonnateur et les services de l'agence comptable.

Actuellement, la pratique d'immobilisation par lot génère beaucoup d'écritures tant pour les ordonnateurs que pour l'agence comptable. Chaque année, les comptes de l'Université sont certifiés par les commissaires aux comptes qui audient les comptes et seront fort aise de voir que l'Université applique la réglementation comme il se doit et met tout en oeuvre pour l'appliquer.

Les nouvelles modalités seront appliquées en 2019.

Le Conseil d'Administration approuve avec 33 voix pour l'application du seuil unitaire par élément de 800 € HT à tous les biens répondant à la définition d'une immobilisation et ce à compter du 1^{er} janvier 2019.

POINT 14. APPROBATION DE TARIFS, DONNS ET SUBVENTIONS

Le Conseil d'Administration approuve avec 32 voix pour et 1 abstention les tarifs détaillés dans le tableau joint en annexe.

POINT 15. QUESTIONS DIVERSES

Mme SAMI demande à avoir un point sur la rentrée. Il s'agit d'une rentrée particulière par rapport à ce qui s'est passé l'an dernier. Ils aimeraient savoir les implications sur les inscriptions à l'Université de Nantes.

Mme ARTEAUD souhaite faire une intervention sur ce qui se passe actuellement au sein du bâtiment Censive. Il y a des étudiants qui occupent deux salles avec pour objectif de créer un foyer ouvert à tous les étudiants et géré par les étudiants. Depuis plusieurs années, c'est une revendication de l'UNEF qu'il y ait sur le campus Tertre un foyer qui soit géré par les étudiants. L'UNEF n'est pas dans le mouvement d'occupation qui est actuellement à Censive mais par contre ils pensent que cette occupation répond à un besoin réel des étudiants d'avoir un lieu sur le Campus Tertre où se retrouver qui ne soit pas forcément quelque chose qui soit géré par l'administration mais qui réponde aux besoins des étudiants.

On a vu au congrès de l'Université l'année dernière, que ce soit dans le pôle droit, le pôle médecine ou le pôle sciences et technique, il y avait la volonté de créer des espaces gérés par les étudiants pour que l'Université ne soit pas seulement un cadre d'études mais vraiment un lieu de vie pour tous les étudiants. Aujourd'hui, l'UNEF pense que ça doit être également une priorité du pôle humanités qui regroupe beaucoup d'étudiants sur le Campus Tertre.

Ils ont appris par des rumeurs que **Mme ARTEAUD** espère fausses, qu'il y aurait la possibilité d'une évacuation par les forces de l'ordre sur le campus. Ils tiennent à rappeler qu'ils sont extrêmement attachés à la franchise universitaire. Aujourd'hui, ils occupent deux salles du bâtiment Censive. Elle n'est pas persuadée qu'il y ait besoin de l'intervention des forces de l'ordre sur le Campus. Elle espère qu'ils n'interviendront pas.

Les élus UNEF pensent que la demande correspond à un réel besoin pour les étudiants. Ne pas mettre à disposition des étudiants des locaux pour un foyer qui serait géré par les étudiants serait une grave erreur dans un projet aussi ambitieux que la nouvelle université à Nantes.

LE PRÉSIDENT salue le dialogue qui a été conduit par les directeurs de composante concernés sur le site. Il le promeut, il le souhaite, il veut que celui-ci soit nourri dans un respect mutuel, ce qui est le cas aujourd'hui. Il n'y a pas occupation aujourd'hui. Si des élèves occupent une salle, c'est un délit, ce qui n'est pas le cas à l'Université pour les étudiants. Il espère que ça ne le sera jamais. Le fait pour les étudiants d'utiliser des salles dans une enceinte universitaire sur les heures d'ouverture n'est pas une occupation. En revanche, si cela déborde nuitamment, le week-end, il demandera l'évacuation. Il est prêt à réfléchir sur l'ouverture d'un foyer autogéré.

LE PRÉSIDENT lève la séance à 11h20. Il remercie les administrateurs pour leurs interventions et l'esprit dans lequel ces interventions se font, avec respect et ouverture.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ
Olivier LABOUX

